

## VILLE D'ISTRES

### CONSEIL MUNICIPAL DU 06 DECEMBRE 2023

La séance est ouverte dans les formes réglementaires à 9 heures, sous la présidence de Monsieur François BERNARDINI, Maire d'Istres.

**M. le MAIRE.**- Mesdames, Messieurs, mes chers Collègues, nous allons commencer notre Conseil municipal. Je propose à Mme Claudie Mora de faire l'appel.

**Madame MORA, désignée comme secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.**

\*\*\*

#### Étaient présents :

Mesdames et Messieurs François BERNARDINI, Nicole JOULIA, Eric CASADO, Céline CAMOIN, Alain ARAGNEAU, Carole FALCO, Yves GARCIA, Suzelle AYOT, Pierre IMBERT, Patricia SANTINI, Michel COLSON, Catherine QUET, Didier TRONC, Laurent BREMAUD, Céline TRAMONTIN, Marc EINAUDI, Claude MORA, Marie-José ALVERNHE, Johny BLANCHON, Loïc GEFFRAULT, Alain BERNARDET, Patrick GRIMALDI, Gilles PRIAUD, Françoise SLOTTA, Loïc RAOULT, Lara CABBILLAU, Olivier MAYOR, Véronique DECOMBIS, Nabila BRAHMIA, Jérémy SIERRA, Géraldine GOUIN (jusqu'au point 71 – Classement dans le domaine public communal de voirie), Jocelyn PLANELLES, Michèle LEBAN, Robin PRETOT, Michel CAILLAT, Rose CRIADO, Grégory GABANOU.

#### Absents excusés :

Mesdames et Messieurs,  
Marie-Angélique GODIN, Conseillère Municipale, procuration à Monsieur GEFFRAULT  
Géraldine GOUIN, Conseillère Municipale, procuration à Monsieur SIERRA (à partir du point 72 – Avis de la Commune sur l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme)  
Barbara LOPEZ, Conseillère Municipale, procuration à Madame TRAMONTIN  
Jade REYNAUD, Conseillère Municipale, procuration à Madame CABBILLAU  
Marie-Cécile BOUTROUX, Conseillère Municipale, procuration à Monsieur GARCIA  
Sandy POLETTO, Conseiller Municipal, procuration à Monsieur CAILLAT

Monsieur Marc EINAUDI quitte la salle pour le point 17 – Avances sur subvention 2024 aux associations et ne prend pas part aux votes.

\*\*\*

#### **A – Communications**

**M. le MAIRE.**- Mesdames, Messieurs, nous allons commencer par l'évocation des personnes disparues. Nous avons malheureusement eu à déplorer beaucoup de personnes qui étaient considérablement investies pour notre commune et je voudrais leur rendre hommage. Même si les

quelques mots prononcés pour chacune d'elles reflèteront peu, d'abord l'estime et notre reconnaissance, mais aussi l'ampleur de leur propre personnalité qualifiée dans la vie offerte à notre collectivité.

Je voudrais commencer par un hommage à M. Jacques Vitrat qui est décédé le 23 novembre dernier, il était âgé de 76 ans. C'était un homme au grand cœur qui avait présidé l'antenne istréenne des Restos du Cœur, et cela pendant plus de 20 ans. Il y a peu de temps, en voyant que la fatigue gagnait et que la maladie pouvait s'installer, ce qu'elle a malheureusement fait cruellement, il a laissé sa place à M. Daniel El Ogb en septembre 2022. C'était un homme jovial, engagé, quelqu'un d'éminemment respectable, tourné essentiellement vers l'autre. Il a été très impliqué dans cette association où le travail ne manquait pas, et il ne manque toujours pas pour les hommes et les femmes qui, à ses côtés, œuvrent pour améliorer le quotidien de ceux qui en ont plus besoin. A travers l'hommage à M. Vitrat je salue, comme il aurait souhaité que je le fasse car il était un homme d'une discrétion absolue, tous les bénévoles qui l'ont accompagné tout au long de ces années. Le Conseil municipal présente ses condoléances à sa famille.

Trop jeune et trop tôt, voilà comment je le qualifierais pour parler de la disparition de Loïc Choubard qui est parti le 25 octobre dernier à l'âge de 42 ans d'un terrible accident de moto. C'était un homme passionné, qui aimait la vie, sa famille par-dessus tout, et ses amis avec qui il partageait de beaux moments musicaux, entre autres. Dans les relations que j'avais avec lui, il avait des discussions de chef d'entreprise dont la société était en pleine expansion et qu'il menait de la façon, non pas décontractée mais la plus détendue, pour allier l'importance de ce sujet avec sa propre personnalité, qui était encore une fois tournée vers une certaine jovialité qu'il transmettait dans ce que je parlais tout à l'heure d'instinct musical. Cet instinct musical qui l'a d'ailleurs amené à participer à un groupe qui s'appelait Gypsi avec lequel il participait à des concerts dans la région. Cette tragédie arrache un papa entièrement dévoué à son épouse, Marjorie, et à ses deux petites filles, Joëe et Anaëe, auxquelles il vouait un amour considérable. J'ai une pensée émue pour elles mais également pour sa famille à laquelle il va terriblement manquer. J'apporte, et je pense que vous le faites avec moi, tout notre soutien à Yves Garcia, notre Adjoint délégué à l'environnement et à l'écologie, également responsable des relations avec les CIQ, qui était son beau-père, et qui est à mes côtés, à nos côtés, depuis déjà de nombreuses années, qui va avoir la lourde tâche d'accompagner sa fille et ses petites-filles après cette tragédie. Je pense aussi à Thierry, son oncle, à Nelly, son épouse, je pense à son père qui a fait partie de mes relations de jeunesse avec grande sympathie, et je leur adresse à tous, au nom du Conseil municipal, nos profondes condoléances. Si je peux dire, ce sont malheureusement des occasions, mais ce sont des occasions quand même, pour dire que l'amitié –qui est un mot qui, comme cela, traverse parce qu'on le ressent mais sans en mesurer l'épaisseur– c'est à ce moment-là que l'on voit sa profondeur et je vous assure que j'en ai vraiment tremblé et j'en tremble encore pour vous, et je suis vraiment... Comment le dire ? Vraiment à vos côtés.

Je voudrais également saluer un homme discret mais un homme très engagé. C'est un peu le paradoxe, mais c'est aussi un caractère de grande intelligence qui montre qu'avec l'engagement et le dynamisme on peut avoir la discrétion parce qu'on a avant tout un sens d'humilité. C'était le cas de M. Christian Triaureau qui est décédé le 18 octobre à l'âge de 69 ans. C'était un chef d'entreprise qui travaillait à Istres, qui a participé à quelques projets, autant en nature immobilière qu'en nature économique, et qui a donc participé au développement de notre commune. Il était aussi un homme engagé dans les associations en tant qu'amoureux de la mer et des bateaux. Il avait une façon d'être un homme très cultivé et s'est bordé d'une générosité qui l'empaquetait dans une jovialité qui permettait de discuter agréablement avec lui, surtout lorsque l'on participait à des cercles philosophiques équivalents. Je veux représenter le Conseil municipal auprès de sa famille et dire à Christian que nous ne l'oublierons pas.

Le 13 octobre, à 73 ans, nous avons quitté M. Christian Giannelli, qui était un docteur de l'époque un peu plus dense qu'aujourd'hui où nous avons une pléiade de médecins à la disposition de la population, et qui, malgré le nombre, s'était déjà fait la réputation d'un homme de qualité mais proche dans la sympathie avec les gens et un élément qui, pour moi, me paraît tout à fait lié à la nature-même de son métier qui est le soin des autres. Il est décédé malheureusement après la lutte contre un cancer acharné. Il était donc, je le disais, le médecin généraliste qui s'est installé à Istres dans les années 80, qui a donc exercé pendant plus de 30 ans. Il avait pu être ainsi très connu mais surtout apprécié pour être un homme efficace sur le sujet mais surtout aussi, comme je le disais, dans un caractère de sympathie avec ses patients, un être bon vivant, au comportement plutôt joyeux, confiant, et ouvert particulièrement aux autres. Lui aussi se passionnait pour la musique, il aimait découvrir l'univers musical sous toutes ses formes. Ecouter de la musique le rendait heureux, et c'est sans doute cela qu'il a su inculquer, non pas

comme thérapie mais comme phase d'accompagnement thérapeutique aux soins qu'il prodiguait à ses patients. Son décès a suscité beaucoup d'émotion au sein de notre communauté médicale ainsi qu'au sein de la population. Je voulais donc saluer son départ et lui dire qu'il reste inscrit dans notre mémoire.

Un autre personnage parti qui a donné beaucoup de temps à la commune, d'abord par l'exercice de son métier puisqu'il était Directeur de la Banque Chaix, mais son temps de loisirs lorsqu'il était libéré de son temps professionnel l'amenait à travailler pour la collectivité et avec la collectivité pour ce qui était sa passion, lui aussi la musique, et à travers cela il a pu mener des opérations de mises en place de la restauration de l'orgue de l'Eglise Notre Dame de Beauvoir. Je me rappelle que nous avons mené des discussions puis des actions lors de la réhabilitation de notre grande église et que M. Reybaud avait contribué à donner les bons sons, en tout cas à suivre la restauration de l'orgue auprès d'un professionnel de grande qualité. Il avait également une passion pour la chasse et la pêche qu'il n'a pas obligatoirement professée dans les associations d'Istres mais qui l'a conduit à fréquenter des cercles d'amis qui l'ont amené à travailler avec eux dans la commune sur divers endroits, et notamment au stade du Rotary puisqu'il en a été pendant une année, en 2014, le Président, et bien plus que cela, pendant de nombreuses années, en tant que dirigeant. Là aussi le Conseil municipal présente ses condoléances à son épouse et à ses deux enfants.

Marie Aymes était une dame toujours joviale et infiniment simple, elle va rejoindre son époux qui est décédé en 1991 je crois... Non, plus tard. En tout cas c'était pour nous quelque chose qui était associé à notre vie et à nos représentations municipales multiples et variées dans le cadre des associations de la Ville, des animations qui étaient lancées à cette époque, puisqu'Auguste, son époux, et elle, qui était toujours avec lui, avec de nombreux anciens, étaient des animateurs de l'Harmonie Municipale, et Auguste en a même été le Président pendant fort longtemps. Son épouse, décédée le 24 novembre à l'âge de 95 ans, faisait partie de cette confrérie musicale qui a donné beaucoup de joie aux spectateurs qui suivaient leur parcours, et faisait partie notamment de notre escouade musicale que l'on envoyait à Radolfzell lorsque l'on recevait nos homologues pour les fêtes consacrées au jumelage. Elle a travaillé toute sa carrière à l'ancienne maison de retraite, ce qui en faisait quelqu'un encore plus accroché à nous et à la cause publique par son activité. Mais cela ne s'arrêtait pas là. Je disais que cette personne humble, et j'ajouterais discrète, a été longtemps impliquée au sein de l'Association des Amis du Vieil Istres aux côtés de M. et Mme Giroussens avec lesquels elle était très proche. Elle était la mère d'agents de la collectivité, que je salue, et auxquels j'adresse les condoléances du Conseil municipal et les miennes.

Je voudrais terminer ce large récapitulatif des hommages à des gens qui ont donné beaucoup pour la commune avec un décès qui nous a énormément touchés, qui est intervenu il n'y a pas très longtemps, le 27 novembre, celui de M. Claude Herrera. Il est parti à l'âge de 76 ans. J'avais pourtant l'habitude de le rencontrer et de travailler avec lui, mais lorsque j'ai appris son âge j'en ai été très surpris, parce qu'il était quand même d'un âge un peu avancé, sans être canonique, et qui était en complète contradiction avec tout ce qui se dégageait de sa personnalité. Cette espèce de boute-en-train qui a une énergie qui entraîne les autres et qui fait que d'un projet difficile on en fait une action comprise par tout le monde et estimée par tout le monde. Après cette surprise je suis bien sûr revenu au sentiment d'émotion qui était le mien et qui me fait, comme vous sans doute, beaucoup regretter, énormément, immensément, infiniment... Les superlatifs ne manquent pas pour dire le regret et la désolation qui nous étreignent par l'annonce de son départ. Il était un ancien retraité des archives départementales. A cette occasion-là, je me rappelle, nous avons pu discuter sur des opérations en liaison avec la commune. D'abord sur la notion-même du service. D'ailleurs on se sert encore de ses conseils puisqu'aujourd'hui on a un projet de reclassement des archives. Certes dans un cadre technologique différent puisque c'est une nouvelle approche par la numérisation complète sur 2 000 mètres linéaires d'archives –donc vous voyez comment on va réduire cela– mais en ayant recours à Claude nous avons fait l'approche des conseils qu'il a pu nous donner pour savoir comment on pouvait conserver ces archives-là par le traitement et le tri. En sachant pertinemment que celui-là est conditionné par un accord des archives départementales qu'il nous a bien appris à ce moment-là afin que l'on puise dans une situation la plus claire et la plus tranquille pour ce service-là. De ce métier il en a fait une passion, et une passion que l'on peut dire sans restriction de nature culturelle, intellectuelle, et pourquoi pas même spirituelle, puisqu'à travers cela il y a toujours un enseignement, un état d'esprit, à retirer, et à travers la passion qu'il a eue pour notre Ville, qu'il a mis au service des Amis du Vieil Istres, il a pu exercer une espèce de magistère d'informations et de connaissances auprès de beaucoup de personnes pour élever le niveau de notre culture générale et surtout notre culture locale. C'était en tant que Président qu'il officiait depuis 2014 en succédant à Jean-

Pierre Bonnet. Il était toujours élu à l'unanimité par les membres des associations, ce qui montre bien combien il était estimé, et son dynamisme pour poursuivre l'œuvre de ses prédécesseurs s'inscrit dans une démarche qui va nous servir. Je me tourne vers Nicole avec qui nous travaillons sur le projet de musée d'histoire locale où les travaux qui ont été initiés précédemment, par lui-même et par les gens qui travaillaient avec lui, seront un vivier, un puits, d'informations et de mises en forme de ce que l'on doit offrir avec prétention. C'est-à-dire que l'on voudra faire un travail fourni à nos Istréens dans la mesure où il faut qu'ils ne soient pas simplement spectateurs de la Ville mais qu'ils s'inspirent de ce qui a pu être fait des générations auparavant, ce qui peut être aujourd'hui cette identité ancienne et qui fait que l'on peut mieux comprendre ce que l'on met maintenant dans la colonne du futur. Claude servira là de base et de référence. Son envie de partager et d'échanger sur tout ce qui touchait à l'histoire d'Istres sera donc quelque chose qui permettra d'avancer sur notre propre trace pour définir de nouvelles pages et nous pensons que celui qui a incarné d'une façon magistrale Les Amis du Vieil Istres sera considéré tout simplement comme un ami d'Istres mais dans sa plénitude et son identité totale de la Ville. En tout cas il restera à jamais inscrit dans notre mémoire. C'est pour cette raison que je vous demande de vous lever, pour lui et pour tous les autres, et présenter silencieusement vos regrets et vos condoléances.

(L'Assemblée observe une minute de silence.)

Merci. Pour en revenir à Claude, j'ajouterai simplement qu'il était aussi l'époux de Joëlle, notre ancienne conseillère municipale. Et pour ceux qui le voudront, ils pourront aller respecter sa dépouille et lui dire un dernier adieu vendredi à 14h.

Nous allons commencer le Conseil municipal... (Inaudible.) J'avais d'autres communications, M. Pretot m'en aurait voulu parce qu'il y a un sujet pour lui.

**M. PRETOT.** - Ah ! Cela m'aurait étonné !

**M. le MAIRE.** - Je vous l'ai dit, je m'adapte. Je suis un tout terrain.

**M. PRETOT.** - Moi aussi. Vous allez voir.

**M. le MAIRE.** - Oui, mais de faible cylindrée. Vous êtes toujours en train de courir derrière. Vous avez donc choisi, Monsieur Pretot, de faire une grande annonce à la population sur votre sentiment de protection pour nos écoles. Comme si nous avions l'habitude de ne pas nous tenir informés des situations et de ne pas prendre des dispositions pour y donner la meilleure garantie. Même si le risque zéro n'existe pas, il y a quand même beaucoup de dispositions à prendre pour éviter que l'on puisse être frappé par certains drames. J'ai d'ailleurs été étonné, tant sur la forme que sur le fond, car le Conseil municipal qui précédait votre envoi s'est déroulé seulement une petite semaine auparavant, et là où le problème était déjà... Parce que cela fait des années qu'il est dans la tête de chacun et surtout en proie à nos décisions, vous n'en aviez fait aucune allusion. Peut-être que l'attaque au couteau du 13 octobre dans un lycée d'Arras, au cours de laquelle Dominique Bernard, professeur de lettres, a été lâchement assassiné, a motivé votre réaction et suscité d'un coup une série de propositions.

Alors, j'ai bien répondu point par point à votre courrier, en vous rappelant que la plupart des propositions existaient déjà. Effectivement vous courez, mais quelquefois à côté du sujet, et quelquefois même bien derrière. Car avec Pierre Imbert, Adjoint à l'éducation, et Alain Aragneau, à la sécurité, nous avons fait de ce sujet une priorité depuis assez longtemps. Pour autant, je vous l'ai écrit et je le confirme aujourd'hui, j'ai toujours affirmé qu'il n'était pas souhaitable de *bunkeriser* les écoles, que nous devions en responsabilité prendre les mesures les plus sûres pour la mise en sécurité des élèves et des enseignants et éviter ainsi l'intrusion de personnes malveillantes. Depuis le début de l'année, nous avons commencé à équiper nos classes de boutons « attentat » ainsi que de voyants lumineux, et pour cela nous pouvons compter sur l'aide du Conseil départemental, de sa Présidente, et des multiples rappels que ne manque pas de faire notre conseillère départementale, Vice-présidente, Nicole Joulia, pour multiplier les aides pour ce type de matériel. Grâce à cet apport de subvention nous avons pu équiper les écoles Jules Ferry et Camille Pierron plus vite que prévu et nous avons des projets quasiment immédiats pour les écoles Calamand et Gouin. Les Directeurs d'écoles ont, quant à eux, accès au bouton « risque majeur » qui déclenche une sirène et délivre un message vocal instantané. Dans le même temps,

ce signal est immédiatement transmis au CSU de la police municipale qui informe sans délai la police nationale sur la procédure mise en place entre nos deux polices. Oui, il faut aussi mettre le doigt et se réjouir que les corps d'Etat de protection, qu'ils soient municipaux ou nationaux, travaillent quotidiennement la main dans la main.

Vous voyez que toutes vos séries de propositions tombent un peu à côté, non pas du sujet mais en tout cas des résolutions que l'on peut prendre puisque la plupart sont déjà prises. A ce jour, je le répète donc, 5 groupes scolaires et 2 crèches sont équipés pour un coût de 230 000 €. Le collège Savary le sera sous peu, c'est bien sûr sous la responsabilité d'autres collectivités.

La sécurisation des abords et accès des établissements scolaires est également prise en compte. Des contrôles d'accès ont été mis en place, les accès sont constamment fermés. Les usagers (enseignants, employés municipaux) seront équipés de badges avec des droits différenciés suivant leur emploi sur le site. Des visiophones ont également été installés permettant l'ouverture à distance du portail depuis le pupitre ou le smartphone du Directeur d'école pour les personnes extérieures. Par ailleurs, nous avons installé des alarmes dites « Vol » sur chaque établissement dont le dysfonctionnement ou déclenchement remonte jusqu'au centre de surveillance urbain. La vidéoprotection est aussi une mesure forte de sécurisation des écoles, nombreuses sont celles qui ont déjà leur accès couvert par les caméras reliées au CSU et qui permettent de surveiller les entrées et les sorties. Un diagnostic est actuellement en cours pour évaluer l'enveloppe financière nécessaire pour équiper tous nos sites de caméras nouvelle génération, ce qui est possible avec la mise en place du service de notre nouveau CSU. Les premières caméras de cette dernière avancée technologique seront mises en place aux diverses entrées de la ville pour que les personnes qui auraient commis des exactions soient vite répertoriées.

Enfin, certains groupes scolaires ont toujours bénéficié d'une présence policière (historiquement pour protéger la traversée des enfants aux passages piétons). D'autres disposent de la présence d'un factotum qui est le relais municipal durant le temps scolaire. Toutefois, depuis le renforcement de la posture Vigipirate au niveau « urgence attentat », ce sont 15 policiers municipaux qui sont déployés à proximité des écoles au moment des temps forts. Dans ce cadre, j'ai été d'ailleurs destinataire de 2 réclamations de parents qui trouvent ce dispositif trop contraignant. J'entends leur demande et je regrette qu'ils soient pénalisés mais je me dois de mettre en place l'organisation la plus adaptée en prenant en compte nos personnels pour répondre à la demande du Préfet, et à ce titre, je fais confiance aux services pour faire au mieux dans l'intérêt de nos enfants. La police nationale dispose également d'un policier référent sur la commune pour faire le lien sur les questions sécuritaires avec l'Académie et l'EN, ici, à l'école Jean Moulin.

Parmi vos propositions, vous suggérez également le déploiement en soutien de notre réserve communale de sécurité civile. Malheureusement, vous auriez dû savoir –sauf si vous le proposez pour faire bien ou pour faire *démago*, je n'en sais rien– que ceci n'est pas réalisable. En effet, celle-ci ne peut être utilisée en dehors des moments de crise, comme le rappelle le règlement, et uniquement pour des actions accolées au plan communal de sauvegarde. Les actions de nos bénévoles sont bien encadrées, les bénévoles revêtent un statut de collaborateurs occasionnels du service public, en aucun cas la réserve communale de sécurité ne peut se substituer au service public de police, de secours et d'urgence. C'est donc une proposition nulle et non-avenue.

Enfin, de nombreux agents communaux, dont la quasi-totalité de l'effectif de policiers, ont suivi une formation aux gestes qui sauvent par la prévention hygiène et sécurité avec des mises à jour régulières.

En conclusion, nous sommes à ce jour, comme dans beaucoup de domaines, certainement en étroite collaboration, mais même quelquefois en avance, pour garantir la sécurité de nos enfants, des enseignants, et plus largement de nos concitoyens, en sachant que, malgré tout cela, rien ne met à l'abri de quoi que ce soit. Merci.

**M. PRETOT**.- Vous permettez que je vous réponde, Monsieur le Maire ?

**M. le MAIRE**.- Non, merci.

**M. PRETOT**.- Ah si ! Quand même.

**M. le MAIRE**.- Non, Monsieur Pretot, s'il vous plaît, ce sont des communications.

**M. PRETOT.** - Attendez, vous plaisantez ou quoi ?

**M. le MAIRE.** - Vous avez effectivement adressé une lettre, je vous ai répondu...

**M. PRETOT.** - Oui, et vous m'avez répondu dans la presse, et vous m'interpellez à nouveau en Conseil municipal. Je vous réponds donc en Conseil municipal.

**M. le MAIRE.** - Je réponds au Conseil municipal parce que c'est paru dans la presse. Le sujet est clos.

**M. PRETOT.** - Non, le sujet n'est pas clos.

**M. le MAIRE.** - Le sujet est clos.

**M. PRETOT.** - Ce n'est pas vous qui décidez, quand vous prenez à partie les élus, de leur donner la parole ou pas.

**M. le MAIRE.** - Le sujet est clos. Je vais maintenant évoquer une autre communication.

**M. PRETOT.** - Cela s'appelle le droit à la parole en Conseil municipal.

**M. le MAIRE.** - Non, vous avez le droit à la parole pas pendant les communications. Vous regarderez le règlement intérieur.

**M. PRETOT.** - Très bien. J'attends la fin des communications et je vous répondrai après. Il n'y a pas de problème. Mais je vais quand même vous faire la réponse.

**M. le MAIRE.** - Pour l'instant vous suivez la police du Conseil municipal, conformément au règlement intérieur. Nous allons maintenant évoquer le Pôle aéronautique.

Lors de la dernière séance je vous rappelais l'historique du Pôle aéronautique et les succès rencontrés dans l'installation des entreprises liées à la maintenance de cette branche industrielle. Aujourd'hui je suis fier de poursuivre les informations concrètes liées à l'avancée des discussions et au déploiement des installations. Si nous savions depuis plusieurs semaines que le site d'Istres avait été officiellement retenu par le Ministère des armées pour y installer ses industries, et notamment par la visite du ministre lui-même, nous avons quand même, non pas l'angoisse mais en tout cas l'anxiété et l'impatience d'attendre cette confirmation pour pouvoir véritablement rentrer dans la phase active et aborder le sujet avec qui serait en droit de le faire et de le mettre en scène avec nous.

La semaine dernière j'ai donc reçu les entreprises qui s'installeront dans le hangar Mercure pour réaliser la maintenance des MRTT de l'armée. A cette occasion nous avons évoqué l'ensemble des points techniques du cahier des charges afin de préparer le dépôt du permis de construire et élaborer les dossiers d'appel d'offres. J'ai trouvé des personnes extrêmement heureuses de pouvoir enfin concrétiser ce projet à Istres et très motivées pour accélérer le processus. Nous avons d'ailleurs convenu de déposer le permis de construire avant la fin de cette année pour une obtention en avril prochain. Et si possible un peu avant puisque c'est au niveau de notre service que se passent les délais, même s'il y a des recours obligatoires à des avis extérieurs. Les cahiers des charges étant désormais affinés, il sera possible de lancer les appels d'offres l'année prochaine pour un démarrage des travaux dès le mois de juin 2024.

Ceux-ci vont transformer le hangar Mercure en un véritable centre de maintenance moderne déjà spacieux mais encore plus performant, qui va se composer de 3 cellules pour chacune accueillir un avion de la taille d'un Airbus A330. La maintenance des MRTT pourra donc s'y effectuer mais aussi à d'autres appareils de type A400M ou de taille inférieure. Cette polyvalence sera un atout majeur pour le site qui offrira une capacité d'accueil importante de 3 appareils simultanément sur un même lieu. Ces travaux vont s'accompagner de l'installation d'un nouvel hangar destiné plus particulièrement à la maintenance d'hélicoptères. Ce nouveau hangar va être construit face au Mercure de manière à mutualiser le tarmac d'accès. En effet, le lien direct avec la piste de la BA125 en fait un lieu unique. Les

conditions de sécurité et de confidentialité imposées par la proximité de la base permettent au Pôle d'accueillir des activités de défense de tous types.

Si le développement de la maintenance industrielle est l'élément central, il apparaît indispensable aujourd'hui d'y associer un puissant volet formation. L'école de production menée par le CFAI en est certes un premier élément mais ce ne peut être la seule à répondre aux besoins de la branche. D'autant qu'elle n'est pas forcément à 100 % dédiée aux métiers de l'aéronautique mais en tout cas bien branchée sur ceci. En effet, tous les acteurs s'accordent à dire que nous nous dirigeons vers une forte pénurie en main d'œuvre qualifiée dans le secteur de l'aéronautique. D'ailleurs, l'une des dernières réunions au CFAI a démontré par la bouche de chacun qu'il y avait des inquiétudes justifiées sur le manque de main d'œuvre adaptée, adéquate, et les travaux qui sont faits par chacun, notamment le CFAI, rentrent dans un cadre pour essayer de résorber au mieux cette lacune et faire des adéquations de qualité entre l'offre et la demande. C'est ce que nous essayons de faire dans tous les organismes de formation.

En ce qui nous concerne, c'est la raison pour laquelle la réflexion se porte également aujourd'hui sur l'installation d'un centre de formation dans la façade de bureaux du bâtiment Mercure, conformément à ce que souhaiterait l'armée pour que les prototypes ou les éléments plus classiques dans la maintenance qui leur ai demandée puissent être opérés de manière permanente. Cette façade est composée de 4 plateaux de 850 mètres carrés et chacun sera en mesure d'y héberger des espaces dédiés, notamment les services de la SEM qui s'occupent du Pôle. Des contacts intéressants sont déjà pris avec des groupes d'envergure internationale pour pouvoir y déployer ces formations indispensables.

Ce bâtiment sera également le lieu d'installation d'un restaurant inter-entreprises. En effet, pour des établissements de plus de 100 employés il est nécessaire de pouvoir fournir des conditions d'accueil conformes aux canons habituels de ce type d'activité. D'autres activités de type « recherche et développement » pourront également s'y installer.

Notre équipe technique et de conseils a travaillé d'arrache-pied pour pouvoir respecter ces détails devenus désormais impératifs. Je veux une nouvelle fois en profiter pour remercier chaleureusement : Mme Danièle Perez et Mme Iléna Farci, et l'équipe que nous avons constituée pour l'époque, c'est-à-dire celle qui était déterminée à faire émerger le Pôle, composée par M. Laurent Collet-Billon, le Général Jean-Paul Palomeros, l'ancien Directeur de Dassault, Jean-Louis Montel, avec l'ancien Directeur des aéroports de Paris, Alain Falque. Vous voyez, on était entouré d'une équipe de grande qualité, avec un chef d'orchestre particulièrement émérite puisqu'il s'agissait d'Olivier Darrason. A ce titre-là je veux également souligner le travail de notre représentant à la SEM et membre éminent du monde aéronautique, M. Alain Bernardet. Par sa disponibilité, son travail et son implication, il a permis à la fois de faciliter les résultats mais aussi de susciter de nouveaux prospects dont on parlera bientôt.

Tous ces travaux nécessaires ont demandé des mobilisations techniques mais aussi des mobilisations financières. A ce titre je veux saluer la Région et la Métropole qui vont, au cours de leur séance de décembre, allouer respectivement, 10 M€ pour la Région et 4 M€ pour la Métropole, pour permettre le lancement des études et des travaux correspondants, que je viens d'évoquer. Le soutien de ces deux institutions est indispensable, on les présente comme des acteurs majeurs, incontournables et très précieux.

Je vous rappelle en incidente que cela avait été pour moi l'un des motifs essentiels de la raison pour laquelle je voulais que notre Ville se positionne positivement dans le cadre de la Métropole. Rappelez-vous, à l'époque il y avait toute une polémique chez ceux qui ne voulaient pas. Moi, l'un des arguments majeurs que j'avais développés pour justifier l'intérêt de rentrer dans la Métropole était qu'effectivement nous pourrions avoir, non pas des aides mais des soutiens. Parce qu'il n'y a pas que l'aide financière, il y a l'aide morale et l'aide personnelle de gens qui représentent des entités plus fortes que la nôtre pour pouvoir concourir à ce développement. Voilà donc les justifications sans réserve de notre appartenance à la Métropole.

Ce soutien est indispensable, comme je viens de le dire, parce que ce sont des acteurs majeurs. Je veux donc remercier à sa vraie valeur, avec une force que tout le monde partagera, Renaud Muselier et Martine Vassal qui ont permis le déploiement de ces crédits et la poursuite des investissements nécessaires au montant total final de l'aménagement complet de la zone qui avoisine les 40 M€.

Je ne pourrais faire la liste des éloges sans évoquer deux personnes essentielles. D'abord la Colonelle Anne-Laure Michel, et ensuite le Sous-préfet Régis Passerieux, qui ont été omniprésents, qui, par leurs talents respectifs, leurs effets de persuasion, leurs grandes compétences et

leur implication impressionnante sont devenus des acteurs moteurs dans l'édification de ce Pôle à nos côtés, et ce projet sans eux n'aurait pas pu se concrétiser. En ce qui concerne Mme Anne-Laure Michel, à travers elle je salue aussi les trois colonels qui l'avaient précédée : David Marty, Alexis Rougier, et je ne me rappelle plus le prénom du Colonel Gaudillière.

Les derniers ajustements liés uniquement aux complexités réglementaires sont en cours de finalisation pour que, dans le cadre du PLU, on soit enfin libéré de ces carcans administratifs qui ne sont que des freins à ces opérations d'envergure nationale, voire internationale, et sans nul doute d'effets stratégiques pour notre pays.

Je voudrais terminer ce passage en rendant un hommage appuyé à deux personnes. Une que j'ai déjà citée, mais j'y reviendrai quand même, et une autre qui malheureusement n'est pas dans cette enceinte mais qui n'est pas très éloignée, qui s'appelle Gilbert Ferrari, et qui a été essentielle au départ de ce projet. C'est avec lui que nous avons imaginé l'achat du hangar Mercure, sous certaines railleries, les plus sympathiques un certain scepticisme, et d'autres bien sûr la mégalomanie qui pouvait me passer par la tête pour avoir un grand hangar à disposition. Il y avait effectivement un germe de quelque chose, sans que ce soit très précis il faut bien le reconnaître, mais l'on sentait que de toute façon, la notion aéronautique étant liée historiquement à la Ville, il y avait un partage d'identités qui traverserait le temps et qui ferait qu'on aurait peut-être l'occasion de revenir à un parcours consolidé dans cette branche-là. Il nous est apparu nécessaire, voire indispensable, de s'attacher les services possibles de ce lieu. Nous l'avons donc acheté et aujourd'hui nous avons la fierté d'avoir fait les bons choix, des choix d'anticipation, qui montrent que notre Ville va continuer son développement aéronautique de manière considérable, en attendant d'autres projets, ceux qui vont effectivement se faire par rapport... Non pas qu'ils soient secondaires mais ils sont moins d'importance. Le second après les MRTT ce sera Thales, qui va donner à notre Ville une dimension spectaculaire mais surtout d'ampleur régionale, voire plus, quand on saura que ce lieu abrite des activités de ce type.

Puisqu'on parle de réputation, restons sur ce domaine-là, même si l'on change de sujet, je veux évoquer avec vous les Jeux Olympiques de 2024. En obtenant le label « Terre de jeux » en 2022, la Ville d'Istres s'est engagée à faire vivre au plus grand nombre d'Istréens l'aventure des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Le 23 juin dernier, la Présidente du Département, Martine Vassal, a dévoilé le parcours de la flamme olympique dans les Bouches-du-Rhône et c'est avec fierté que nous avons pu annoncer qu'elle traverserait notre commune. Je tiens pour cela à remercier Nicole Joulia qui a veillé sur notre candidature au Département pour que l'on soit dépositaire de ce moment à la fois historique et magique.

Allumée à Olympie, en Grèce, la flamme débutera son prologue hexagonal le 8 mai à Marseille en arrivant par la mer à bord du trois-mâts Le Belem, puis traversera 7 communes du département : Cassis, Aix, Miramas, Port-Saint-Louis, Arles, Eygalières, et passera à Istres le dimanche 12 mai. Retenez donc bien cette date : le 12 mai. Elle poursuivra ensuite son périple national et terminera son voyage à Paris pour l'ouverture des Jeux Olympiques et Paralympiques le 26 juillet 2024.

Sous l'impulsion de Patricia Santini, Adjointe au sport, la Ville d'Istres s'est déjà mobilisée depuis plusieurs mois pour prendre part à ces événements planétaires. Dans quelques semaines nous entrerons dans l'année olympique et paralympique « Paris 2024 » où les initiatives sportives, culturelles et citoyennes vont se multiplier.

Riche de son tissu associatif, tant sportif que culturel, Istres entend mobiliser toutes les forces vives et les bonnes volontés pour faire de chaque manifestation un succès populaire. A ce titre Jacques Delannoy, Directeur du service des sports, est positionné en tant que référent auprès de nos associations et partenaires. Ainsi, toutes les actions qui s'inscriront dans la démarche des Jeux Olympiques pourront être recensées et partagées dans une programmation commune. Depuis juin 2023 Istres a engagé des événements aux couleurs des Jeux Olympiques dont : Les Olympiades scolaires (des rencontres sportives des écoles de la Ville, 2 700 élèves ont participé à ces événements) ; la diffusion de la Charte de l'Olympisme dans toutes les écoles primaires et maternelles de la Ville ; le Festival des arts de la rue et de la danse organisé par le Département et managé par Nicole Joulia « 13 en jeux » ; ainsi que des participations à des régates d'handi-voile ; et, toujours dans le cadre du côté paralympique, une démonstration d'handi-hand pour les matchs de championnat.

Pour 2024, une série d'événements est à venir, parmi lesquels des nouveautés dédiées aux Jeux Olympiques et nos manifestations annuelles habituelles qui sont revisitées sur le thème sportif.



C'est le cas des animations sur le parcours de la flamme olympique et des vœux qui seront faits à l'Office Municipal des Sports par l'Office lui-même et qui seront fortement dédiés à cet événement. Le tournoi international de tennis juniors aura bien sûr une effigie largement marquée, d'autant que de nombreux tennismen, filles comme garçons, sont passés par nos terrains pour devenir de grands champions. Le carnaval d'Istres, le 27 avril, sera lui-même à l'égide et à l'effigie des Jeux Olympiques. Vous voyez que nous avons tout un ensemble d'éléments qui est déjà bien mis en place et il y aura encore d'autres opérations. Comme nous le faisons chaque année, j'ai fait hier soir la réunion avec les délégués de parents d'élèves. J'appelle les enfants avec les enseignants à être présents. J'appellerai bientôt le partenariat officiellement auprès de l'inspecteur pour que ce soit une fête qui dépasse le cadre sportif mais qui fait comprendre que les Jeux Olympiques sont un facteur d'épanouissement humain, l'exhibition dans le bon sens du terme de la fraternité, le principe absolu de la paix. Et même en se passant à travers des compétitions, on voit quand même que lorsque c'est terminé il y a une espèce d'embrassade infinie entre tous les athlètes qui fait que tout le monde partage la même identité.

Dans le cadre de la flamme, je disais que le 12 mai sera la grande journée. Nous aurons un porte-drapeau, celui qui portera la flamme sur notre territoire, il s'agit de M. Patrick Dalla-Barba, une figure du monde sportif istréen. Rappelez-vous, il y a déjà de nombreuses années il était le champion, pas tout terrain mais il en a au moins choisi 3, ceux qui constituent la discipline du triathlon, puisqu'il est celui qui a fondé et surtout qui a eu les premiers résultats nationaux du triathlon rapportés et offerts à Istres par son talent. C'est une figure qui a traversé le sport et qui continue d'ailleurs à être un serviteur, toujours très humble mais toujours très efficace. Avec une suppléante, puisqu'il faut imaginer qu'il peut y avoir un ennui, une blessure. Là aussi c'est une personne qui a été choisie pour l'image de sa fonction et de sa personnalité, eu égard à ce qu'elle a pu faire, il s'agit de Mme Marie-Josée Boudaille, qui est membre du Comité directeur de l'OMS, bénévole et istréenne. Elle est en plus responsable, en tant que Présidente, d'activités sportives dans l'USEP. Ces deux personnalités ont été fléchées selon les critères du Comité d'organisation des Jeux Olympiques.

Le parcours s'effectuera sur une distance de 3,4 kilomètres à partir de 15h45 en passant par le centre-ville, il terminera sa course istréenne sur l'esplanade Bernardin Laugier, au pied de l'Hôtel de Ville, où nous aurons le plaisir, je l'espère, de voir la population la plus large possible pour profiter de cet instant unique. Le monde éducatif et les clubs constitueront tout au long du parcours des relais collectifs qui mettront à l'honneur leur sport. C'est sûr qu'autour de la flamme il y aura des gens qui seront là pour s'exprimer, pour courir, pour chanter et pour participer de manière joviale, heureuse, à cet événement. Avec, au final, l'envol de colombes traditionnel qui montre notre attachement aux valeurs défendues par l'olympisme.

Après la flamme il y aura quand même un intervalle jusqu'à l'ouverture des jeux et d'autres manifestations, je vous le disais tout à l'heure, (notamment le challenge Michelet, le challenge Davini, Les Olympiades scolaires, les Jeudis Etoilés, les Cinés d'été) seront consacrées dans les thèmes choisis. Je pense notamment aux Jeudis Etoilés et aux Cinés où il y aura des films à caractère sportif. Pour les Jeudis Etoilés, vous savez que chaque année on choisit un thème particulier pour mettre en scène la lumière dans le ciel. Cette année ce sera donc sous ce thème-là que nos Jeudis Etoilés seront lancés, ainsi que le feu des Fêtes d'Istres et pourquoi pas aussi un peu le 14 juillet. Je crois que c'est demain que nous aurons l'occasion de rappeler toutes ces activités, lorsqu'une conférence de presse sera faite pour lancer un événement sportif d'importance dans le cadre de l'aménagement d'un équipement que nous avons créé, dédié au côté numérique.

Voilà, Mesdames, Messieurs, ce que je voulais vous dire en entrée. Nous allons maintenant pouvoir procéder à l'ordre du jour et passer aux points qui nous ont été transmis.

#### **B — Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 octobre 2023**

**M. le MAIRE.** - Comme à l'accoutumée, premier point, l'approbation du Procès-Verbal du Conseil municipal du 11 octobre. Y a-t-il des remarques, des observations ? (Pas d'observation.)

Je le considère donc comme approuvé. Merci.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

#### **C — Décisions valant délibérations du 2 octobre au 17 novembre 2023**

Liste des décisions prises par Monsieur le Maire du 2 octobre au 17 novembre 2023, conformément à la délégation des attributions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans les conditions prévues à l'article L.2122-23.

M. le MAIRE. - Même question.

M. PRETOT. - Je demande la parole, Monsieur le Maire. Comme cela je vais vous répondre sur la sécurité.

M. le MAIRE. - Attendez, Monsieur Pretot. Vous répondrez plus tard. Pour l'instant je vous ai posé une question...

M. PRETOT. - « Plus tard, plus tard... ». Il va bien falloir que je prenne la parole.

M. le MAIRE. - J'ai posé une question, vous répondez à la question.

M. PRETOT. - Non, ce n'est pas sur les décisions valant délibérations mais je veux prendre la parole quand même.

M. le MAIRE. - Vous avez des ambitions, Monsieur. Pour avoir des ambitions il faut suivre les parcours normaux. Il y a un règlement intérieur, vous le suivez.

M. PRETOT. - Il n'y a pas de problème. Suivez la loi aussi.

M. le MAIRE. - Je pose donc la question, avez-vous un point de vue sur... ?

M. PRETOT. - Non. Les décisions valant délibérations, non. Maintenant je souhaite prendre la parole.

M. le MAIRE. - Merci. Monsieur Caillat, à vous. C'est incroyable !

M. PRETOT. - C'est incroyable, oui. Vous avez raison.

M. CAILLAT. - Sur les décisions valant délibérations, comme j'étais absent d'Istres je n'ai pas pu les consulter. Mais juste comme cela, d'un coup d'œil, un logement à la gare de Rassuen... Pourtant, il y a un demi-siècle que je suis à Istres, je n'arrive pas à voir où c'est situé.

M. le MAIRE. - C'est le logement d'une dame, dont le mari était d'ailleurs cheminot, qui se trouve à côté du vieil abribus. C'est là, dans la pseudo-gare qui fait office d'accueil.

M. CAILLAT. - Qui ne fonctionne plus depuis 20 ans.

M. le MAIRE. - Mais la dame a été maintenue.

M. CAILLAT. - C'est pour me remettre géographiquement. Et la deuxième chose qui m'a un peu interrogé dans les décisions valant délibérations c'est la mise à disposition d'un logement au Souleiado. Je ne savais pas que la Ville possédait un appartement là-bas. C'est juste une information.

M. le MAIRE. - Oui, rappelez-vous, on a bénéficié d'un leg, d'un don, d'une personne qui a offert à la Ville d'Istres cet appartement.

M. CAILLAT. - En quelle année ?

M. le MAIRE. - Vous avez dû le connaître, c'est M. Arthaud. C'est lui qui nous l'a offert. On l'a un peu mis en rafraîchissement.

**M. CAILLAT.** - Merci.

**M. MAYOR.** - Monsieur le Maire, s'il vous plaît, j'ai juste une petite remarque relativement au rapport de la sténotypiste. Je ne sais pas si c'est sur l'approbation du Procès-Verbal ou relativement, si vous m'autorisez à prendre la parole ?

**M. le MAIRE.** - Est-ce que cela a un rapport avec les décisions valant délibérations ?

**M. MAYOR.** - En fait, quand on reçoit l'ordre du jour du Conseil municipal il nous est joint le rapport de la sténotypiste du Conseil municipal précédent et c'était donc une remarque sur ce sujet-là. C'était pour que je puisse juste...

**M. le MAIRE.** - Faites votre remarque mais il n'y a aucun rapport.

**M. MAYOR.** - Je vous en remercie. Dans le rapport de la sténotypiste, concernant le prêt qui est fait relativement à des équipements sportifs, j'ai vu qu'il y avait eu un échange concernant les bâtiments sportifs où il est indiqué par M. le Directeur général des services, sauf erreur de ma part, un prêt à 1 M€ à 3,5 % sur 25 ans, ce qui fait environ, selon mes calculs, une charge de prêt de 500 000 € au final.

**M. le MAIRE.** - Monsieur Mayor, ce n'est visiblement pas une question en rapport avec cela. Je ne vais pas faire de différence avec M. Pretot, ce serait inéquitable. Vous reprendrez la conversation sur un sujet qui s'y rapproche un peu. Merci.

## **FINANCES**

### **1) Conventions de gestion avec la Métropole Aix-Marseille-Provence – Avenant de prorogation n°6 pour la compétence « abris de voyageurs »**

Rapporteur : M. le MAIRE

Cela amène-t-il une remarque, une observation ? (Pas d'observation.)

Je considère qu'il est donc approuvé.

**M. PRETOT.** - Monsieur le Maire, je demande la parole, s'il vous plaît, à nouveau.

**M. le MAIRE.** - Allez-y.

**M. PRETOT.** - Comme cela je vais pouvoir vous répondre. Vous êtes quand même curieux comme garçon, parce que vous vous offusquez, vous vous vexez, d'attaques qui n'existent pas. Sur la sécurité, vous vous offusquez des propositions que j'ai pu faire, et qui ont été relayées dans la presse, en disant en introduction « Comme si l'on ne faisait rien ». Mais, Monsieur le Maire, reprenez les vidéos, reprenez les interviews, est-ce que j'ai dit que la Ville ne faisait rien ? Non. Est-ce que j'ai dit que la Ville ne mettait pas en place des boutons d'alerte ? Non. J'ai même dit qu'ils étaient en place dans certaines écoles, qu'il fallait mettre les bouchées doubles et qu'il fallait accélérer le processus. C'est tout ce que j'ai dit. Est-ce que j'ai dit qu'il fallait *bunkeriser* l'école ? Non. C'est peut-être même là, à la rigueur, où l'on peut avoir une différence, car je pense qu'effectivement il faut se poser la question des infrastructures dans nos écoles. Parce que le journaliste m'a posé la même question : « Est-ce que cela doit être une forteresse ? ». J'ai dit « Non, cela ne doit pas être une forteresse, cela ne doit pas devenir un *bunker*, cela doit être une forteresse de savoirs ». Mais il faut quand même que l'on se pose la question des infrastructures : des grilles, des brise-vues, des dispositifs anti-voitures béliers, des choses comme cela. Vous n'êtes pas d'accord avec cela. Mais à aucun moment je n'ai attaqué la Ville. A aucun moment je n'ai dit que vous ne faisiez pas les choses. Et si vous reprenez encore une fois mon interview sur BFM TV, c'est même le journaliste qui me pose la question : « Est-ce le cas particulièrement à Istres ? ». Et c'est même moi qui prends la défense et qui dis « Non, ce n'est pas le cas particulièrement à Istres, je pense que la question de la sécurité dans les écoles est une question qui concerne toutes les villes, et pas qu'Istres ». Parce qu'il n'y a pas une exception à Istres. Vous voyez donc encore une fois des attaques

qui n'existent pas. Enfin, j'ai envie de vous dire « C'est fou, vous voyez toujours de la critique là où il n'y en a pas ». Les actions que l'on fait en termes de sécurité, vous m'avez dit « On ne vous a pas attendu pour les proposer. Les boutons de surveillance, etc., vous n'avez rien dit en Conseil municipal quand on les a proposés ». Evidemment je n'ai rien dit, l'attentat a eu lieu 3 jours après. Comme je ne suis, ni devin, ni médium, je n'ai pas vu venir l'attentat. Sinon ce n'est pas à vous que je serais venu en parler, c'est à la police. Je ne vais donc pas faire une réaction avant l'attentat sur un attentat qui n'avait pas lieu. Quand il y a eu l'attentat, comme tout le monde, Monsieur le Maire, comme vous, on est choqué, on voit, et puis on se pose la question : « Finalement, est-ce que nos dispositifs sont à la hauteur ? Est-ce qu'il ne faut pas revoir les choses ? ». C'est à ce titre-là que j'ai réagi.

Sur les dispositifs des boutons d'alerte, vous dites « On ne vous a pas attendu pour le faire ». Mais moi non plus, Monsieur le Maire, je ne vous ai pas attendu pour le proposer. Cela fait 4 ans que j'ai proposé cela. C'était en 2020 sur la page 12 de mon programme électoral. D'ailleurs, si vous voulez que l'on gratte, je ne suis pas sûr d'avoir vu la même chose sur le vôtre. Mais je ne vais pas gratter là parce qu'on s'en moque. La question c'est que ce soit fait, c'est que ce soit diffusé, et c'est que le projet se fasse. Ma réaction à l'attentat d'Arras est une réaction saine, de n'importe quel élu ou de n'importe quel citoyen qui se pose la question : « Où en sont nos écoles ? ». Cela nous a permis aujourd'hui d'en savoir plus, notamment sur les dispositifs vidéo que vous proposez. C'est très bien, mais on ne le savait pas. Vous voyez, cela vous permet de le dire. Sur le reste, Monsieur le Maire, ne voyez pas de la critique là où il n'y a que des convictions. Et il y a même plus que des convictions, il y a des propositions. Puisque vous nous avez listé tout ce que vous êtes en train de mettre en place, je vous propose une nouvelle chose... Peut-être que c'est déjà en cours et vous allez me dire que vous y avez déjà pensé, je n'en sais rien, mais il y a un dispositif qui existe à la Région –et là je me tourne vers la conseillère régionale– de bornes d'appel d'urgence qui va être expérimenté cette année, en 2024. Ce sont des bornes avec une caméra de vidéosurveillance au-dessus, il y a un interphone et cela appelle tout de suite la police. C'est filmé pour voir qui appelle, qui sonne. Ils cherchent des Villes pilotes. Je vous propose, Monsieur le Maire, que l'on fasse la candidature à la Région d'être une Ville pilote, parce qu'une fois que l'on aura passé l'étape de pilotage, en 2025, c'est 80 % payé par la Région. C'est 15 000 €, payé à 80 %. Vous voyez, c'est un dispositif de plus que l'on peut rajouter. Il y a de la proposition là-dessus, mais il n'y a pas de la critique. Arrêtez de voir de l'attaque là où il n'y en a pas. Je vous remercie.

**M. le MAIRE.** - Bien que ce ne soit pas à l'ordre du jour je vais être obligé de vous répondre. Monsieur Pretot, vous êtes curieux parce que vous voulez paraître moins subtil que ce que vous l'êtes vraiment. Parce qu'effectivement vos attaques ne sont pas libérées de manière agressive, je n'ai jamais évoqué cela, je dis simplement que le fait qu'elles existent, le fait que vous fassiez des propositions, comme si elles arrivaient de manière...

**M. MAYOR.** - Moi je m'excuse de vous interrompre, Monsieur le Maire, mais je me demande si cela a à voir avec le point 1 de la convention de gestion avec la Métropole Aix-Marseille-Provence, avenant de prorogation numéro 6 pour la compétence « abris de voyageurs ».

**M. le MAIRE.** - Ne vous excusez pas parce que je vous fais taire tout de suite, Monsieur Mayor. S'il vous plaît. Je réponds à M. Pretot, ne vous mettez pas au milieu. Même si chaque fois vous voulez vous mettre au milieu, vous me laissez répondre, s'il vous plaît.

**M. MAYOR.** - Je me posais la question. Ayant été interrompu.

**M. le MAIRE.** - Vous vous taisez pour l'instant. Monsieur Pretot, je vous répète, on n'y voit pas une agressivité, mais le fait de dire, d'insister, sur des choses qui existent déjà, ou d'en faire la proposition, il y a une nature quand même de mettre l'accent... Je ne le prends pas pour moi, moi il y a longtemps que... Mais mes collaborateurs, mes adjoints, ne peuvent pas être très heureux. Demandez-leur leur sentiment. Et vous n'avez pas fait une agression vis-à-vis d'eux, c'est simplement le fait de dire des choses qui ne correspondent pas à une vérité. C'est tout. Le fait de vous le dire, c'est vous qui vous sentez agressé. Moi j'ai simplement rétabli les choses comme elles doivent être, et à la mesure de ce que vous avez fait. Vous avez envoyé presque à la France entière –c'est une image– à tout le monde, moi j'ai fait comme vous, tous les Directeurs d'écoles ont eu ma réponse. Cela sert à quoi ?

**M. PRETOT.** - C'est votre rôle de Maire, cela sert à informer. Moi, cela ne me choque pas.

**M. le MAIRE.** - Mon rôle de Maire n'est pas de rectifier les informations de ceux qui ne le méritent pas. Moi je ne vous enlève pas le droit faire des propositions, bien au contraire, mais faites-le dans un cadre où il n'y a pas de suspicion et là vous serez tranquille, on ne pourra pas vous accuser de quoi que ce soit puisque c'est dans un cadre normal. Suzelle.

**Mme AYOT.** - Monsieur Pretot, sachez que je fais partie de la Commission sécurité défense, et j'en suis très heureuse, et qu'à chaque nouveau dispositif mis en place à la Région j'en informe immédiatement l'équipe sur place. Pourquoi ? Parce qu'autant que ce soit la Ville d'Istres qui profite de ces très beaux dispositifs. Aujourd'hui on peut dire que nous en avons à chaque fois reçu un avis favorable de la part de la Région et c'est aussi le cas concernant les bornes d'urgence.

**M. PRETOT.** - On va donc être candidat à la Ville pilote ?

**Mme AYOT.** - Bien sûr.

**M. le MAIRE.** - Vous voyez. Unanimité pour le rapport numéro 1 ? Merci.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**M. PLANELLES.** - Heureusement que tu en as parlé !

**Mme AYOT.** - On ne met pas la charrue avant les bœufs.

**M. PLANELLES.** - Mais, Madame, je ne vous ai pas *causé*. On est bien d'accord. Ce n'est pas la peine de vous énerver. Je ne comprends pas votre réaction d'ailleurs.

**2) Approbation de l'avenant n°1 à la convention de dette récupérable n°18/1170 relative aux compétences transférées entre la commune d'Istres et la Métropole d'Aix-Marseille-Provence**  
Rapporteur : M. le MAIRE

C'est donc la convention qui concerne l'avenant à la dette. C'est normal que lorsque les choses sont transférées d'un côté comme de l'autre, tous les éléments qui s'associent à l'opération suivent bien sûr le même chemin, et c'est pareil dans le cas de la dette.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**3) Ajustement comptable du compte 165 Dépôts et cautionnements reçus – Complément et abrogation partielle de la délibération 153/22**  
Rapporteur : M. ARAGNEAU

Cette délibération prévoyait un ajustement de l'écart entre le passif et l'inventaire par opérations budgétaires. Le travail de recensement a été poursuivi concomitamment avec la mise en œuvre d'une procédure de suivi et de contrôle de ce compte. A l'issue de ce travail, l'écart entre le passif au 31/12/22 et l'inventaire des sommes dues était de 728,77 €. Cet écart étant expliqué, le Conseil municipal est invité à autoriser M. le Maire à procéder à l'ajustement du compte 165 par opérations budgétaires sur l'exercice 2023, à abroger partiellement la délibération 153/22 et décider que le remboursement d'une caution ne figurant pas dans l'inventaire sera comptabilisé sur la section de fonctionnement. (Pas d'observation.)

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**4) Budget principal – Exercice 2023 – Décision Modificative n°2**  
Rapporteur : M. RAOULT (Lecture du rapport.)

**M. le MAIRE.** - Merci. Monsieur Mayor, je vous cède la parole parce que je suppose qu'il doit y avoir un rapport avec ce que vous vouliez dire tout à l'heure sur la partie financière. Là c'est un sujet, allez-y.

**M. MAYOR.** - Je vous en remercie. Je ferai cette petite question préalable liée au rapport de la sténotypiste et puis la déclaration relativement à la délibération. La question que je posais c'est : dans le cadre du prêt pour les bâtiments à caractère sportif, dans le PV qui nous a été transmis il était indiqué, Monsieur Davini, qu'un prêt serait pris de 1 M€ à 3,5 % sur 25 ans. Selon ce qui est relaté. Ce qui fait environ, selon mon calcul, une charge de prêt de 500 000 € au final. Il m'avait été précisé lors de réunions préalables au Conseil municipal, auquel je n'ai malheureusement pas pu assister, qu'il y avait un prêt de 1 M€ à 3,75 % sur 15 ans. Et c'est sur cette durée que tout change puisque cela ne fait une charge, en gros, selon mes calculs, que de 300 000 €. S'agissant d'un delta de près de 200 000 €, j'aurais simplement voulu savoir –et si ce n'est pas possible là, peut-être que l'on me fournisse les chiffres ultérieurement– précisément le taux pour le prêt et sa durée par rapport à ces 200 000 € d'écart au final dans le cadre de ce calcul.

**M. DAVINI.** - Je ne sais pas qui vous a parlé des 15 ans mais en tout état de cause il y a deux choses importantes. Il y a la charge de l'emprunt, c'est sûr, 200 000 € ce n'est pas neutre, mais il y a surtout les annuités. Et ça c'est très important pour l'équilibre budgétaire. Donc, même si parfois il y a des emprunts qui sont réalisés sur 25 ans qui ont une charge beaucoup plus lourde, c'est comme quand on achète une maison, il est préférable de le faire sur 25 ans, avec une charge plus lourde évidemment, que de ne le faire que sur 15 ans parce que nous travaillons sur des perspectives pluriannuelles de budget et parfois il est plus intéressant pour nous d'étaler le prêt que de payer moins d'intérêts. C'est une gestion classique de la dette. Mais je vous donnerai la réponse exacte, je ne l'ai pas ici.

**M. MAYOR.** - Je prends note, mais quand vous pourrez m'apporter la réponse, puisque j'ai eu des versions discordantes, je vous en remercie.

Concernant le budget, Monsieur le Maire, chers Collègues, en matière budgétaire, nous le savons, il y en aura sûrement. La critique reste aisée mais l'art est difficile, surtout quand les circonstances économiques sont complexes, avec une inflation qui est toujours élevée, le coût important de l'énergie, le mauvais coût subi au niveau de l'application du filet de sécurité, et un manque à récupérer d'environ 700 à 750 000 €. Bouclier le budget reste délicat, même en comptant sur un service engagé et dévoué et un Directeur des services de grande qualité. Grâce à une gestion sincère et équilibrée et de bonnes nouvelles, comme les 300 000 € reçus des services de la CAF, le compte est encore bon. Nous avons toujours d'habituelles opérations d'ordre et le montant d'emprunt est stable.

Concernant l'investissement, il y a des décalages d'opérations et il nous manque environ 4 M€, dont on peut espérer la récupération au moins partielle en 2024 ou 2025. Si certains projets sont au ralenti par des conditions financières difficiles et des nécessités de garantie de réalisation pour les investisseurs, d'autres pourraient ou devraient prendre une autre forme. Même quand on est un tout terrain, parfois une roue de secours est plus opérante qu'un pneumatique touché par une crevaison. Espérons que la maison de retraite du centre-ville voie le jour et que les terrains sur lesquels se trouvait le Magic Mirrors intéressent encore.

Le marché immobilier, nous le savons, est tendu. Certains programmes ont du mal à boucler, d'autres à voir le jour. L'heure est sans doute à la pause, avant une reprise espérée. Si le recours gracieux afin d'obtenir le solde du filet de sécurité à Bercy aboutit, nous pourrions sans doute y voir plus clair. Alors, espérons et avançons de manière déterminée avec une certaine prudence. Parfois il est utile de freiner un peu, de rétrograder, pour mieux prendre un virage serré. Merci de votre attention.

**M. le MAIRE.** - Il n'y a pas d'autre intervention ? (Pas d'autre observation.)

Je ne comprends pas la finalité de votre affirmation. On est en train de parler, compte tenu des circonstances de l'année, des adéquations entre ce qui devait être fait, des moyens pour le faire, et la réalité des choses. Et puis après, votre affirmation est plus de nature à positionner des éléments de principe, de réflexion, pour la préparation du budget 2024 que pour une décision modificative sur le budget de cette année-là.

Maintenant, je vais quand même répondre à votre remarque sur l'attentisme qui existe, qui est malheureusement réel, sur les circonstances économiques générales. Et j'emploie « économiques

générales » pour ne pas rester que sur la question immobilière. Je crois que nous avons l'immense chance d'être sur un territoire de développement majeur. D'abord parce que, tout en restant dans une habitude d'identité plus large, ce que l'on appelle « le territoire de Ouest Provence » c'est se dire quand même que les éléments qui se passent à côté ont obligatoirement un impact chez nous. D'autant que certains, pour qu'ils se passent à côté il faut qu'ils passent par des atouts de chez nous. Je pense que de ce côté-là, si les circonstances administratives sont plus poreuses, plus claires, et dépassées grâce au travail de chacun, elles sont permissives pour réaliser des beaux projets. Projets en matière sociale, en matière humaine, en matière d'emploi, en matière économique et en matière fiscale. Parce que c'est aussi un élément important.

La deuxième partie c'est effectivement le marché immobilier. Vous avez raison de dire que les choses ne sont peut-être pas aussi ouvertes qu'auparavant. Elles ne sont pas aussi fermées chez nous, lorsqu'on regarde les réalités. Même si encore une fois je ne disconviens pas du tout des difficultés que les promoteurs ont aujourd'hui qu'ils n'avaient pas auparavant. Mais, sans doute l'attractivité de la ville, sans doute le sérieux des dispositions qui sont menées entre les dispositifs administratifs, politiques et économiques, c'est-à-dire les promoteurs, on arrive à trouver des points d'équilibre qui sont encore intéressants pour l'ensemble des parties. Je n'ai pas connaissance aujourd'hui d'un seul projet qui a été lancé, ou qui est en proposition d'être lancé, qui va rétrograder. C'est quand même encourageant. Je n'ai pas la connaissance d'un projet qui soit arrêté. J'ai même la connaissance de projets qui sont accélérés. D'ailleurs, si l'on veut regarder la réalité des choses au niveau fiscal, au niveau de nos recettes, contrairement à ce que l'on peut imaginer, cette année les droits de mutation ont augmenté. Cela veut bien dire que le marché immobilier n'a pas baissé. Néanmoins, il faut avoir les yeux en face des trous et se dire que les choses seront plus tendues dans le futur qu'auparavant.

Maintenant j'ai l'impression que le gouvernement a un peu saisi l'arrêté des choses qui allaient s'avérer catastrophiques, d'abord les conséquences sur l'emploi et sa politique en matière de logement, mais aussi la difficulté des gens à avoir une production pour leur logement et les conséquences sur la branche du bâtiment. Alors là il y a une meilleure approche aujourd'hui d'une correction sur les taux d'intérêt, ou au moins sur les périodes. Je prends cela comme un début d'ouverture de porte. Ce n'est pas suffisant. Il faut effectivement permettre que, d'abord on ait plus d'accès à la facilité des prêts. Cela commence par une diminution sensible du taux. Et puis aussi, donner des facilités aux primo-accédants de pouvoir y accéder comme auparavant. Je pense que la loi Pinel, qui a été un peu rabaisée, a quand même été un élément prépondérant pour que la notion d'investissement puisse se faire dans une offre plus large de logements. On verra si cela produit des effets ou si la prudence dont on parle sera à la mise de ce que l'on peut craindre.

Pour terminer, et pour être plus précis à une question que vous avez posée –vous voyez que je ne fuis pas les questions, je veux simplement qu'elles soient ordonnées dans un cadre qui est le règlement intérieur– la résidence seniors –je me tourne vers mon directeur– ne fait pas non plus partie des éléments négatifs au niveau d'informations qui nous disent « Non... ». Mais c'est la vie, on ne maîtrise pas tout, et surtout on n'est pas maître de tout, on n'est pas décideur de tout, et l'on est quelquefois ballotté par les éléments. Il se trouve que le constructeur, du moins le promoteur –qui n'est pas rien puisque c'est Nexity– a choisi un opérateur qui n'est plus en poste aujourd'hui, puisque c'est Les Senioriales qui avait présenté le projet, qui reste exactement le même, avec les mêmes conditions, les mêmes prestations. L'opérateur a changé et donc le temps que les choses se mettent en place... La seule chose qui m'intéressait c'était de savoir si les engagements qui allaient nous permettre le démarrage de l'opération allaient être facilement transférés, parce qu'on était déjà à un très bon pourcentage. On m'a répondu que les signatures acquises le restaient. C'est l'essentiel pour nous, et surtout pour les gens qui ont signé. Y a-t-il d'autres remarques sur le document ? (Pas d'autre observation.)

Je le mets à l'approbation.

**POUR** : 35 voix (Liste Nous sommes Istres !; MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile)

**CONTRE** : 3 voix (Liste Istres Audacieuse)

**ABSTENTIONS** : 4 voix (Listes Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres, GABANOU Grégory)

Vous voyez, je ne vais même pas faire remarquer que vous êtes dans l'opposition. Non agressive, mais l'opposition sans raison quand même, simplement l'adaptation des choses. Nous continuons.

**5) Budget annexe de la Régie Municipale des Transports – Exercice 2023 – Décision Modificative n°1**

Rapporteur : M. ARAGNEAU (Lecture du document.)

**M. le MAIRE.** - C'est ce que je fais en demandant votre approbation.

**POUR** : 36 voix (Liste Nous sommes Istres I, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

**ABSTENTIONS** : 6 voix (Listes Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres)

**6) Budget annexe de la Régie Municipale des Pompes Funèbres – Exercice 2023 – Décision Modificative n°1**

Rapporteur : Mme CAMOIN (Lecture du document.)

**POUR** : 36 voix (Liste Nous sommes Istres I, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

**ABSTENTIONS** : 6 voix (Listes Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres)

**7) Budget annexe de la Régie des Agents de la Ville d'Istres – Exercice 2023 – Décision Modificative n°1**

Rapporteur : Mme CAMOIN (Lecture du document.)

**Mme CRIADO.** - Pour tout ce qui est budget ce sera abstention.

**POUR** : 41 voix (Listes Nous sommes Istres I, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

**ABSTENTION** : 1 voix (Liste En Avant Istres)

**M. CAILLAT.** - Là on est pour parce que nous on participe aux commissions où l'on a les informations.

**8) Budget annexe de la Régie du Bowling Municipal d'Istres – Exercice 2023 – Décision Modificative n°1**

Rapporteur : M. SIERRA (Lecture du document.)

**M. PLANELLES.** - Une intervention, s'il vous plaît, Monsieur le Maire. Je voudrais intervenir par rapport au bowling. Je voudrais simplement vous poser la question où en est l'acquisition par la Ville du bowling.

**M. le MAIRE.** - C'est en cours. Cela arrivera au bon moment, ne vous en faites pas.

**POUR** : 38 voix (Liste Nous sommes Istres I, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

**ABSTENTIONS** : 4 voix (Liste Istres Audacieuse, En Avant Istres)

**M. le MAIRE.** - Il y a des fantasmes comme cela qui n'arrivent pas à sortir des idées, avec toujours des suspicions...

**9) Budget annexe des parkings Métropole – Exercice 2023 – Décision Modificative n°1**

Rapporteur : M. ARAGNEAU (Lecture du document.)



**M. le MAIRE.** - Y a-t-il une remarque ? Monsieur Gabanou.

**M. GABANOU.** - Concernant justement les parkings, je voulais savoir si sur 2024 vous saviez déjà si les tarifs allaient augmenter ou non par rapport au transfert au 1<sup>er</sup> janvier du personnel. Parce que je sais que sur la Ville on bénéficie de transferts...

**M. le MAIRE.** - Non, Monsieur Gabanou, je ne peux pas vous répondre de manière précise. Non pas que j'esquive la question mais parce que je ne suis pas capable de donner la réponse. C'est un sujet qui n'a pas encore été abordé, je suppose donc, pas naïvement, mais si l'on n'aborde pas le sujet c'est qu'il n'est pas à l'ordre du jour et c'est qu'il n'est pas dans la volonté de faire, ni dans un sens, ni dans l'autre. Je suppose que vous pourrez peut-être imaginer une diminution mais en tout cas ce que je peux vous dire c'est qu'il n'y a pas de discussion, il n'y a pas d'augmentation prévue ou quoi que ce soit. La seule information qui a été dite, elle est d'ailleurs parue dans la presse, c'est que, à notre demande, on aura donc la même gratuité pour les périodes de fin d'année.

**M. GABANOU.** - C'est par rapport aux personnes qui prennent les abonnements sur un an, justement savoir, si elles prennent les abonnements maintenant qui sont valables jusqu'en 2024, s'il y aura une augmentation en cours ou non. C'est une question qui se pose. Après je ne sais pas, c'est pour cela que je vous pose la question. Apparemment on ne bénéficie pas des mêmes tarifs que certains parkings de la Métropole, c'est par rapport à cela. Tant que c'est municipal c'est géré actuellement par la municipalité.

**M. le MAIRE.** - Vous avez raison, mais on ne peut pas le faire en lien certain avec ce qui peut se passer demain. En revanche, s'il y a un bail à signer il vaut effectivement mieux le faire le plus tôt possible, comme cela on est sûr des acquis.

**M. GABANOU.** - Merci.

**POUR :** 38 voix (Listes Nous sommes Istres !, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

**ABSTENTIONS :** 4 voix (Listes Istres Audacieuse, En Avant Istres)

#### **10) Autorisations de programme et crédits de paiement – Budget Principal**

Rapporteur : M. le MAIRE

Nous allons passer aux autorisations de programme et crédits de paiement. Vous les avez sous les yeux. Y a-t-il un commentaire, un avis ? (Pas d'observation.)

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

Il faudra quand même que l'on m'explique comment on peut raisonner de cette façon.

**M. PRETOT.** - Si vous voulez je vous explique maintenant, il n'y a pas de problème.

**M. le MAIRE.** - Non, on n'a pas le temps. On le fera en tête-à-tête.

**M. PRETOT.** - Mais c'est très logique.

**M. le MAIRE.** - Je veux apprendre parce que je ne suis pas sûr de comprendre.

**M. PRETOT.** - Je vais vous l'expliquer.

**M. le MAIRE.** - Comment peut-on effectivement s'engager... ? Parce que c'est une forme d'engagement si l'on vote pour des autorisations de programme. Ce sont des projets...

**M. PRETOT.** - Non, c'est le budget le choix politique.

**M. le MAIRE.** - Bref, peu importe. Tant mieux. Merci.

**M. PRETOT.** - C'est très simple. Je vous l'explique très simplement.

**M. le MAIRE.** - Je finis. Et lorsqu'il y a des décisions modificatives pour réadapter les choses en cours d'année, parce qu'effectivement il y a des choses qui n'ont pas pu être faites comme on le voulait, là, hop ! On vote contre. Il y a un effet de paradoxe extraordinaire !

**M. PRETOT.** - Non, je vous explique, c'est très simple.

**M. le MAIRE.** - Il y a un gymkhana cérébral que n'importe quelle personne ne peut pas comprendre.

**M. PRETOT.** - Non. Je vous explique très rapidement, comme cela vous comprendrez. Les décisions modificatives sont chaque fois liées au budget primitif que l'on vote en mars, on lie donc notre vote au vote que l'on fait sur ces budgets-là en mars. C'est un vote qui est politique, un vote de choix politiques, puisque les choix budgétaires sont des choix politiques, on exprime donc un vote politique sur les budgets. En revanche, sur tout ce qui relève des autorisations de programme, crédits de paiement, qui sont juste des délibérations techniques pour pouvoir avoir l'autorisation de faire des dépenses, des choses comme cela. Il n'y a pas d'enjeux politiques ou de choix politiques là-dessus, c'est du déroulé technique, et on l'autorise parce qu'il n'y a pas d'enjeux politiques, de positionnement idéologique. En revanche sur un budget, oui. C'est tout.

**M. le MAIRE.** - Monsieur Pretot, excusez-moi, je ne veux pas vous faire un cours de politique mais enfin, à qui allez-vous faire croire... ?

**M. PRETOT.** - A tout le monde sauf vous, visiblement.

**M. le MAIRE.** - N'importe quelle personne de bon sens –pas un érudit ou un expérimenté, de bon sens– qui, lorsqu'elle voit une autorisation de programme engageant des dépenses sur des choses nouvelles... « Ce n'est pas un acte politique ? ». Mais enfin !

**M. PRETOT.** - Non.

**M. le MAIRE.** - Puisse dans votre programme électoral et vous verrez que ce que vous auriez pu faire part effectivement de décisions que vous avez préconçues préalablement. Cela n'a rien de technique. C'est un engagement politique.

**M. PRETOT.** - Non, c'est le budget qui est politique.

**M. le MAIRE.** - Avec ce principe-là, la décision modificative est exactement un élément technique.

**M. PRETOT.** - Elle est liée au budget. C'est une décision modificative du budget.

**M. le MAIRE.** - Et je dirais même plus, plus adaptée encore sur la notion technique que sur la notion politique. C'est pour cela que j'ai du mal à comprendre et franchement...

**M. PRETOT.** - Pourtant c'est clair.

**M. le MAIRE.** - A part le raisonnement de dire « Je suis opposé »... Ça, on peut comprendre. Admettre, difficilement, parce qu'il n'y a pas de bon sens derrière non plus, mais on peut comprendre que cela répond à une logique. Mais là il n'y a pas de logique. Strictement aucune logique.

**M. PRETOT.** - C'est cohérent.

**M. le MAIRE.** - Peu importe.

**11) Affectation des autorisations de programme**

Rapporteur : M. le MAIRE

On l'avait fait globalement sur le montant total, là c'est par opération. Je suppose que là vous n'allez pas changer de vote en passant de l'entièreté au détail d'opérations une par une ? Unanimité ?

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**12) Admissions en non-valeur et créances éteintes – Budget principal et budget annexe de la Régie Municipale des Pompes Funèbres – Exercice 2023**

Rapporteur : Mme CAMOIN (Lecture du rapport.)

(Pas d'observation.)

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**13) Dépenses d'investissement par anticipation du vote du budget primitif 2024 – Budget Principal**

Rapporteur : M. RAOULT (Lecture du rapport.)

(Pas d'observation.)

**POUR** : 36 voix (Liste Nous sommes Istres !, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

**CONTRE** : 3 voix (Liste Istres Audacieuse)

**ABSTENTIONS** : 3 voix (Liste Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres)

**14) Dépenses d'investissement par anticipation du vote du budget primitif 2024 – Budget annexe des pompes funèbres et du bowling municipal**

Rapporteur : M. SIERRA (Lecture du rapport.)

**Mme CAMOIN.** - Jérémy aurait pu le faire mais pour ce qui est de la régie municipale des pompes funèbres cela s'élève à 5 000 €.

**M. le MAIRE.** - Des commentaires ?

**M. PLANELLES.** - Abstention.

**Budget annexe de la régie municipale des pompes funèbres**

**Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 5 000 €**

Article 2183 (matériel de bureau et informatique) 5 000 €

**POUR** : 29 voix (Listes Nous sommes Istres !, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile)

**ABSTENTIONS** : 3 voix (Liste Istres Audacieuse)

**Ne prennent pas part au vote** : 10 voix (CAMOIN Céline, COLSON Michel, QUET Catherine, BREMAUD Laurent, EINAUDI Marc, ALVERNHE Marie-José, BLANCHON Johny, PRIAUD Gilles, CRIADO Rose, GABANOU Grégory)

**Budget annexe de la régie du bowling municipal d'Istres**

**Chapitre 27 – Autres immobilisations financières : 3 500 €**

Article 275 (dépôts et cautionnements versés) 3 500 €

**POUR** : 33 voix (Listes Nous sommes Istres I, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

**ABSTENTIONS** : 4 voix (Listes Istres Audacieuse, En Avant Istres)

**Ne prennent pas part au vote** : 5 voix (IMBERT Pierre, SANTINI Patricia, GODIN Marie-Angélique, SIERRA Jérémy, CAILLAT Michel)

**15) Concours aux associations – Exercice 2023**

Rapporteur : M. le MAIRE (Lecture du rapport.)

**Association de gestion du SPPPI – GES SPPPI (dispositif REPONSES 2023 – réduire les pollutions en santé environnement) 4 000 €**

**POUR** à l'Unanimité des présents et représentés

**Rotary Club d'Istres 2 000 €**

**POUR** : 40 voix (Listes Nous sommes Istres I, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

**Ne prennent pas part au vote** : 2 voix (AYOT Suzelle, SANTINI Patricia)

**Amicale des C135 Français 1 000 €**

**POUR** à l'Unanimité des présents et représentés

**Amicale des Retraités Ascométal Fos-sur-Mer 900 €**

**POUR** à l'Unanimité des présents et représentés

**Mise à disposition de personnel et avenant à la convention d'objectifs 2023**

**POUR** à l'Unanimité des présents et représentés

Pour ceux qui se sont abstenus, on n'aura pas le matériel –enfin, si, parce qu'on est là quand même pour faire l'écrasante majorité– pour les pompes funèbres, mais l'on pourra effectivement dépenser notre argent pour...

**16) Subvention et mise à disposition de personnel aux établissements publics**

Rapporteur : M. le MAIRE

Notamment le CCAS. Y a-t-il un commentaire ? (Pas d'observation.)

**Subvention de fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale mise à disposition de personnel aux établissements publics**

**POUR** : 35 voix (Listes Nous sommes Istres I, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

**Ne prennent pas part au vote** : 7 voix (BERNARDINI François, COLSON Michel, QUET Catherine, BREMAUD Laurent, GEFFRAULT Loïc, GOUIN Géraldine, PRETOT Robin)

**Mise à disposition de personnel aux établissements publics**

**POUR** : 37 voix (Listes Nous sommes Istres I, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

**Ne prennent pas part au vote** : 5 voix (SANTINI Patricia, RAOULT Loïc, CABBILLAU Lara, REYNAUD Jade, LEBAN Michèle)

Avant les subventions 2024 aux associations –donc là ce sont des avances de 30 %– une remarque, Monsieur. Une remarque qui n'a aucune importance mais je la fais quand même. Parce que je m'en référerais... On a toujours des petites phrases qui sont dites anodinement dont on se sert ultérieurement. C'est un vieux socialiste qui nous l'a appris. On glisse un *truc* anodin dont on se sert plus tard. Et donc tout à l'heure, pour justifier que vous aviez une intervention qui était un peu en retrait du temps du Conseil municipal, vous avez dit une phrase que vous m'assénez régulièrement en termes de reproche, surtout lorsque l'on parle de finances : « Je ne suis, ni devin, ni médium, je ne peux pas anticiper ». Vous ne vous souvenez pas de cela ? C'est marqué là. Je la ressortirai celle-là, chaque fois que ce sera utile pour dire que ...

**M. PRETOT**.- Sur les attentats. Vous pouvez la ressortir, oui. Je ne suis pas médium sur les attentats effectivement.

**M. le MAIRE.** - Vous avez raison, mais il faut aussi me reconnaître que je ne peux pas l'être dans tous les cas.

**M. PRETOT.** - Oui. Mais moi je ne vous reproche pas, comme vous, de ne pas avoir réagi 3 jours avant l'attentat.

**M. le MAIRE.** - Je remarque que souvent vous faites des critiques sur la préparation du budget, vous dites « Vous ne savez pas anticiper ». Il est vrai que pour anticiper sur le COVID ou la guerre en Ukraine il faut être un sacré médium.

**M. PRETOT.** - Est-ce que je vous l'ai reproché ça aussi ? Vous voyez ? Vous récidivez. Je ne vous ai jamais reproché de ne pas avoir anticipé le COVID.

**M. le MAIRE.** - Vous relirez.

**M. PRETOT.** - Relisez mes déclarations, à chaque vote du budget.

**M. le MAIRE.** - Vous relirez.

**M. PRETOT.** - Vous aussi. Vous savez quoi ? On va se faire une session, on va les relire ensemble, au moins on sera d'accord.

**M. le MAIRE.** - Oui, vous les relirez. Et puis vous les ferez approuver par votre glousseur d'à côté.

**M. PRETOT.** - Si vous voulez.

(M. Einaudi quitte la salle.)

#### 17) Avances sur subventions 2024 aux associations

Rapporteur : M. le MAIRE (Lecture du rapport.)

##### **Cabriole 4 000 €**

**POUR** : 41 voix (Listes Nous sommes Istres I, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

**Ne prend pas part au vote** : 1 voix (EINAUDI Marc)

##### **Centre social des quartiers sud 80 000 €**

**POUR** : 37 voix (Listes Nous sommes Istres I, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

**Ne prennent pas part au vote** : 5 voix (BERNARDINI François, CAMOIN Céline, BREMAUD Laurent, EINAUDI Marc, GODIN Marie-Angélique)

##### **Centre social et d'animation Pierre Miallet 130 000 €**

**POUR** : 34 voix (Listes Nous sommes Istres I, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

**Ne prennent pas part au vote** : 8 voix (BERNARDINI François, BREMAUD Laurent, TRAMONTIN Céline, EINAUDI Marc, BLANCHON Johny, SLOTTA Françoise, SIERRA Jérémy, LOPEZ Barbara)

##### **Centre social La Farandole 130 000 €**

**POUR** : 37 voix (Listes Nous sommes Istres I, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

**Ne prennent pas part au vote** : 5 voix (BERNARDINI François, CAMOIN Céline, BREMAUD Laurent, EINAUDI Marc, REYNAUD Jade)

##### **Espace Pluriel Jeunes (EPJ) 50 000 €**

**POUR** : 36 voix (Listes Nous sommes Istres I, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

**Ne prennent pas part au vote** : 6 voix (BERNARDINI François, JOULIA Nicole, IMBERT Pierre, EINAUDI Marc, SIERRA Jérémy, REYNAUD Jade)

**Etoile Gymnique Istres Entressen (EGIE) 25 000 €**

**POUR** : 41 voix (Listes Nous sommes Istres I, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

**Ne prend pas part au vote** : 1 voix (EINAUDI Marc)

**Istres Football Club 175 000 €**

**POUR** : 40 voix (Listes Nous sommes Istres I, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

**Ne prennent pas part au vote** : 2 voix (SANTINI Patricia, EINAUDI Marc)

**Istres Provence Handball 500 000 €**

**POUR** : 40 voix (Listes Nous sommes Istres I, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

**Ne prennent pas part au vote** : 2 voix (EINAUDI Marc, SIERRA Jérémy)

**Istres Football Volley 100 000 €**

**POUR** : 41 voix (Listes Nous sommes Istres I, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

**Ne prend pas part au vote** : 1 voix (EINAUDI Marc)

**Istres Solidarité 8 000 €**

**POUR** : 40 voix (Listes Nous sommes Istres I, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

**Ne prennent pas part au vote** : 2 voix (EINAUDI Marc, GEFFRAULT Loïc)

**Istres Sports Athlétisme 5 000 €**

**POUR** : 41 voix (Listes Nous sommes Istres I, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

**Ne prend pas part au vote** : 1 voix (EINAUDI Marc)

**Istres Sport Basket 15 000 €**

**POUR** : 41 voix (Listes Nous sommes Istres I, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

**Ne prend pas part au vote** : 1 voix (EINAUDI Marc)

**Istres Sport Cyclisme 4 000 €**

**POUR** : 41 voix (Listes Nous sommes Istres I, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

**Ne prend pas part au vote** : 1 voix (EINAUDI Marc)

**Istres Sports Tennis 30 000 €**

**POUR** : 41 voix (Listes Nous sommes Istres I, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

**Ne prend pas part au vote** : 1 voix (EINAUDI Marc)

**Istres Sport VTT 4 000 €**

**POUR** : 41 voix (Listes Nous sommes Istres I, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

**Ne prend pas part au vote** : 1 voix (EINAUDI Marc)

**Istres Temps Libre Evasion (ITLE) 50 000 €**

**POUR** : 34 voix (Listes Nous sommes Istres I, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

**Ne prennent pas part au vote** : 8 voix (BERNARDINI François, QUET Catherine, EINAUDI Marc, MORA Claude, BLANCHON Johny, GEFFRAULT Loïc, GOUIN Géraldine, CRIADO Rose)

**Istres Tennis de Table 25 000 €**

**POUR** : 41 voix (Listes Nous sommes Istres I, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

**Ne prend pas part au vote** : 1 voix (EINAUDI Marc)

**Jeunesse Sportive Istréenne (JSI) 10 000 €**

**POUR** : 41 voix (Listes Nous sommes Istres I, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

**Ne prend pas part au vote** : 1 voix (EINAUDI Marc)

**L'Avancée 15 000 €**

**POUR** : 41 voix (Listes Nous sommes Istres I, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

**Ne prend pas part au vote** : 1 voix (EINAUDI Marc)

**Les Boutiques d'Istres 15 000 €**

**POUR** : 41 voix (Listes Nous sommes Istres I, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

**Ne prend pas part au vote** : 1 voix (EINAUDI Marc)

**Les Restaurants du Cœur – Relais du Cœur 4 000 €**

**POUR** : 40 voix (Listes Nous sommes Istres I, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

**Ne prennent pas part au vote** : 2 voix (EINAUDI Marc, GEFFRAULT Loïc)

**Maison Pour Tous (MPT) 105 000 €**

**POUR** : 37 voix (Listes Nous sommes Istres I, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

**Ne prennent pas part au vote** : 5 voix (BERNARDINI François, BREMAUD Laurent, EINAUDI Marc, GEFFRAULT Loïc, GRIMALDI Patrick)

**Office Municipal des Sports (OMS) 70 000 €**

**POUR** : 39 voix (Listes Nous sommes Istres I, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

**Ne prennent pas part au vote** : 3 voix (SANTINI Patricia, EINAUDI Marc, GOUIN Géraldine)

**Teamcolas Pugil'Istres Boxing Club 4 000 €**

**POUR** : 40 voix (Listes Nous sommes Istres I, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

**Ne prennent pas part au vote** : 2 voix (SANTINI Patricia, EINAUDI Marc)

**Pulsion 50 000 €**

**POUR** : 39 voix (Listes Nous sommes Istres I, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

**Ne prennent pas part au vote** : 3 voix (JOULIA Nicole, CAMOIN Céline, EINAUDI Marc)

Toujours dans l'optique des 30 %. Merci pour eux. Pour ceux qui sont membres de divers *trucs* on procèdera à l'écrémage de ceux qui doivent voter et pas voter, comme cela vous ne posez pas la question. Même si vous ne le faites pas, c'est fait après.

**18) Avances sur subventions 2024 aux établissements publics et régies municipales**

Rapporteur : M. le MAIRE

**Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) 1 800 000 €**

**POUR** : 35 voix (Listes Nous sommes Istres I, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

**Ne prennent pas part au vote** : 7 voix (BERNARDINI François, COLSON Michel, QUET Catherine, BREMAUD Laurent, GEFFRAULT Loïc, GOUIN Géraldine, PRETOT Robin)

**EPIC Office de Tourisme 150 000 €**

**POUR** : 26 voix (Listes Nous sommes Istres I, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

**Ne prennent pas part au vote** : 16 voix (BERNARDINI François, JOULIA Nicole, CAMOIN Céline, AYOT Suzelle, SANTINI Patricia, TRAMONTIN Céline, MORA Claude, ALVERNHE Marie-José, GRIMALDI Patrick, DECOMBIS Véronique, GODIN Marie-Angélique, SIERRA Jérémy, GOUIN Géraldine, LEBAN Michèle, PRETOT Robin, CRIADO Rose)

**Régie du centre équestre Le Deven 133 500 €**

**POUR** : 37 voix (Listes Nous sommes Istres I, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

**Ne prennent pas part au vote** : 5 voix (SANTINI Patricia, RAOULT Loïc, CABBILLAU Lara, REYNAUD Jade, LEBAN Michèle)

**Régie des agents de la Ville d'Istres 200 000 €**

**POUR** : 29 voix (Listes Nous sommes Istres I, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile)

**Ne prennent pas part au vote** : 13 voix (BERNARDINI François, CAMOIN Céline, FALCO Carole, QUET Catherine, BREMAUD Laurent, ALVERNHE Marie-José, DECOMBIS Véronique, SIERRA Jérémie, GOUIN Géraldine, REYNAUD Jade, PRETOT Robin, CAILLAT Michel, GABANOU Grégory)

**19) Demande de subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) RE 2024 pour la rénovation énergétique de l'école de la Buissonnière – Quartier d'Entres-sen**

Rapporteur : Mme TRAMONTIN (Lecture du rapport.)

**M. le MAIRE.**- Merci. Je voudrais simplement faire deux remarques. La première c'est que cela n'est que –ce n'est, ni péjoratif, ni restrictif– le détail des opérations. Dans notre plan général de 10 M€ que nous avons lancé sur les rénovations thermiques, qui était quand même basé sur les engagements de l'Etat à travers le fonds vert, et c'est là où je mets ma deuxième remarque, on arrive précisément aux demandes. La notion de « fonds vert » se fane vite, puisqu'on n'a que 4,12 %. Cela me fait dire que nous allons prendre la belle plume et faire une démarche pour dire qu'il y a une large dichotomie entre les incantations et la réalité, et que si l'on engage un plan de 10 M€ c'est pour que l'on puisse s'appuyer sur les subventions qui vont avec proportionnellement. Et je remercie le Département de veiller à ce que sa part soit affectée à cette opération. Je suppose que nous avons l'unanimité là-dessus. Merci.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**20) Présentation du rapport d'activités 2022 de l'EPIC Office de Tourisme**

Rapporteur : Mme DECOMBIS

**M. le MAIRE.**- Moi, si j'avais un rapport à faire là-dessus, je dirais « Bravo ! ».

**Mme DECOMBIS.**- Merci beaucoup. Je vais vous faire grâce des 20 pages qui sont denses. Le rapport d'activité de l'Office de tourisme sur l'année 2022 met en valeur une année dynamique et prometteuse. A travers une orientation stratégique, l'Office de tourisme a réussi à renforcer son attractivité en se concentrant sur 3 grands axes : le tourisme responsable et sa filière nature, développer le maillage autour de l'OT, tourisme et lucidité. Les projets phares et les collaborations réussies témoignent de ces choix stratégiques. La fréquentation de l'Office sur l'année 2022 est en hausse, enregistrant une augmentation de 11,5 %, tandis que le e-tourisme devient un moyen incontournable de notre communication et information avec 26 % d'internautes en plus. Le rapport d'activité souligne une croissance significative au sein de « Istres Tourisme Le Club » avec une progression de 17 % du nombre de participants. Les 224 activités proposées sur divers lieux, et notamment au Château des Baumes, ont contribué à cette réussite en offrant une variété d'expériences enrichissantes pour les visiteurs.

Pour conclure, la diversité des activités et des événements démontre l'efficacité des initiatives mises en place pour dynamiser l'attrait touristique, renforçant ainsi la position d'Istres en tant que destination touristique appréciée. (Pas d'observation.)

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**21) Approbation des Comptes de Gestion et Administratif de l'EPIC Office de Tourisme – Exercice 2022**

Rapporteur : Mme DECOMBIS (Lecture du rapport.)

(Pas d'observation.)

**POUR** : 28 voix (Listes Nous sommes Istres I, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)



**Ne prennent pas part au vote** : 14 voix (BERNARDINI François, JOULIA Nicole, CAMOIN Céline, AYOT Suzelle, SANTINI Patricia, MORA Claude, ALVERNHE Marie-José, GRIMALDI Patrick, DECOMBIS Véronique, GOUIN Géraldine, SIERRA Jérémy, LEBAN Michèle, PRETOT Robin, CRIADO Rose)

**22) Cession d'un véhicule communal**

Rapporteur : M. GARCIA (Lecture du rapport.)

**M. MAYOR.** - Je demande la parole, Monsieur le Maire, pour une suggestion. Je ne vais pas revenir à un temps préhistorique politique mais quand nous étions, à l'époque, à la rue Abel Aubrun, on avait eu un débat qui avait été ensuite positif pour les mises en place des préemptions des commerces de centre-ville où au départ il y avait eu quelques préemptions et j'avais suggéré que l'on mette en place la réglementation sur le périmètre qui était prévu, ce qui a été mis en place depuis et qui a d'ailleurs bien fonctionné. Et j'avais déjà dit lors d'un précédent Conseil municipal, et même si je voterai favorablement à cette délibération, qu'il me semblait utile que pour les ventes de biens communaux, comme d'autres communes le font, il puisse être intéressant, financièrement, techniquement, juridiquement également, de faire appel à des ventes aux enchères publiques qui sont règlementées et qui permettent de mettre en vente l'ensemble des biens que nous considérons comme non-utiles à la collectivité. Ces ventes aux enchères se réalisent sur des sites dédiés pour les collectivités avec les garanties juridiques afférentes et surtout la possibilité de la mise en concurrence et de la vente au plus offrant, ce qui permettrait, au niveau de nos finances publiques, de s'assurer que ce soit le meilleur prix qui ait été attribué et dont nous pourrions bénéficier. Voilà ma remarque.

**M. le MAIRE.** - Il n'y a pas trop de rapport avec le sujet mais je vais quand même vous répondre. Moi je retiens la méthode, mais encore faudrait-il qu'il y ait un parc qui le justifie. Et aujourd'hui, je me tourne vers Mme Ayot, ce que l'on a acheté, on n'a pas envie de le vendre. Je parle au niveau des commerces du centre-ville, parce qu'on espère toujours que. Cette décision a donc moins de rapport. En revanche pour des terrains dans le cadre immobilier... Mais, vous savez, comme on connaît les domaines et comme en plus on demande toujours minimum 5 % de plus, on n'est pas mal loti.

**M. MAYOR.** - Je pense que ce serait très utile pour les biens meubles, en l'occurrence les véhicules, et l'ensemble des matériels en particulier.

**M. le MAIRE.** - Là, honnêtement, on est bien content que quelqu'un puisse le prendre, parce qu'un *truc* aussi précis que cela... A part la ferraille. (Rires.)

**Mme JOULIA.** - C'est presque un monument historique.

**M. le MAIRE.** - Je ne l'achèterais pas comme un *truc* de collection. On aurait même pu imaginer, dans un cadre social, de le transformer comme un élément...

**M. BREMAUD.** - Un poulailler.

**M. le MAIRE.** - Les réparations ou la mise en conformité demandent énormément d'argent.

**Mme JOULIA.** - Cela aurait coûté très cher de le remettre en état.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**23) Saint Patrick 2024 – Demande de subvention auprès du Conseil Régional Sud-Provence-Alpes- Côte d'Azur**

Rapporteur : Mme AYOT (Lecture du rapport.)

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**24) Rues de l'Etang 2024 – Demande de subvention auprès du Conseil Régional Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Rapporteur : Mme AYOT (Lecture du rapport.)

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**25) Nuits d'Istres 2024 – Demande de subvention auprès du Conseil Régional Sud-Provence-Alpes- Côte d'Azur**

Rapporteur : Mme AYOT (Lecture du rapport.)

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**26) Les Jeudis Etoilés 2024 – Demande de subvention auprès du Conseil Régional Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Rapporteur : Mme AYOT (Lecture du rapport.)

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**27) Jazz au Ranquet 2024 – Demande de subvention auprès du Conseil Régional Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Rapporteur : Mme AYOT (Lecture du rapport.)

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**28) Festival de la Bande Dessinée Aéronautique 2024 – Demande de subvention auprès du Conseil Régional Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Rapporteur : Mme AYOT (Lecture du rapport.)

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**M. le MAIRE.** - Merci. On va demander à Mme Joulia, sur 8 rapports qui se suivent, de faire la même chose, cette fois-ci auprès de son instance, le Conseil départemental.

**Mme JOULIA.** - Il y en a 6 où l'on va retrouver presque les mêmes manifestations.

**29) Saint Patrick 2024 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône**

Rapporteur : Mme JOULIA

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**30) Rues de l'Etang 2024 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône**

Rapporteur : Mme JOULIA

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**31) Nuits d'Istres 2024 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône**

Rapporteur : Mme JOULIA

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**32) Les Jeudis Etoilés 2024 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône**

Rapporteur : Mme JOULIA

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**33) Jazz au Ranquet 2024 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône**

Rapporteur : Mme JOULIA

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**34) Festival de la Bande Dessinée Aéronautique 2024 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône**

Rapporteur : Mme JOULIA

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

On a eu des subventions pour tous, pas forcément à ces hauteurs-là, bien que pas loin, mais on fait les propositions.

**35) Rues de l'Etang 2023 – Répartition de la subvention versée par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône**

Rapporteur : Mme JOULIA

Le 35 concerne la subvention de 2023 et la répartition. Je vous rappelle que l'on est en partenariat avec 2 autres Villes, Saint-Mitre, Saint-Chamas, et il y a eu une subvention du Département qui est déjà de 15 000 €, que l'on a depuis plusieurs années. La répartition est « per capita » au nombre d'habitants, c'est le plus juste. Vous avez les sommes : un peu plus de 11 000 € pour nous, 3 000 € pour Saint-Chamas, 930 € pour Saint-Mitre-les-Remparts, en fonction de ce qui est engagé par chaque Ville.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**36) Soutien aux projets d'action culturelle – Nouvelle répartition**

Rapporteur : Mme JOULIA

On a déjà prévu au BP 23 cette enveloppe de 20 000 € dans laquelle on ajoute au fur et à mesure les projets. On en avait un avec le tennis, rappelez-vous avec le FRAC. Il y a eu « Les oreilles en face des trous », « La guinguette sonore », qui est une association intéressante et qui avait en plus une exposition orientée vers la parité au niveau des festivals de musique qui était intéressante. Certains l'ont vu. En complément aujourd'hui, je vous propose une enveloppe de 837,60 € pour une remise en état de certaines œuvres de Danielle Souanin qui nous avait fait un don, et il y a 2 petits accrochages sur lesquels il faut intervenir, on s'y était engagé. Ensuite, et nous aurons épuisé l'enveloppe, 8 000 € pour une opération que l'on fait en collaboration avec plusieurs communes de l'Etang de Berre, dont la commune de Saint-Chamas, cela s'appelle « Monstre, y es-tu ? », et c'est une histoire sur le monstre du Loch Berre. Cela vous rappellera tous les monstres que l'on a pu avoir. Là c'est à hauteur de 8 000 € et c'est une association qui s'appelle « Karwan » qui nous propose de recevoir le dénouement de cette action prévue courant juin 2024 où nous aurons l'apparition du monstre dans l'Etang de Berre. Je vous invite à venir voir cela. Enfin, pour la déconstruction / reconstruction du Théâtre de l'Olivier il y a une proposition de l'équipe de Jean-Michel Wilmotte pour participer. La somme n'est pas pour eux mais eux se proposent de participer à une opération. Je ne sais pas si cela restera, peut-être pas. Cela s'appellerait « Démolition party », c'est pour faire la passation en même temps, pendant les travaux, avec un film qui proposera ce qu'il a proposé lors de la séance publique, c'est-à-dire des projections de ce que sera vraiment le futur théâtre et qui convaincra M. Gabanou que l'on en avait bien besoin, puisque vous avez vu qu'il y avait de l'amiante dans l'ancien. Je vous avais dit que l'on mettrait en œuvre des opérations pour que les Istréens puissent continuer à voir l'évolution du Théâtre de l'Olivier, c'est un peu cette opération qui nous permettra de le voir et qui aura lieu pendant Les Elancés.

**Remise en état des tableaux de la donation Danielle Souanin : 837,60 €**

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

Participation de la Ville à l'évènement « Monstre, y es-tu ? » organisé par Karwan :  
8 000 €

POUR à l'unanimité des présents et représentés

Participation au projet déconstruction / reconstruction du Théâtre de l'Olivier en partenariat avec Scènes et Cinés et le cabinet d'architectes Wilmotte : 7 000 €

POUR : 41 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

Ne prend pas part au vote : 1 voix (JOULIA Nicole)

**37) Régie des agents de la Ville d'Istres – Tarifs des locations été 2024**

Rapporteur : Mme CAMOIN

Je vous propose de vous présenter les 4 rapports qui en fait sont juste une remise à jour des tarifs de location d'été des partenaires Capfun, Néméa, et le nouveau partenaire Huttoxia. Sachant que tous ces tarifs ont été proposés en Conseil d'exploitation et votés à l'unanimité.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

**38) Régie des agents de la Ville d'Istres – Tarifs Basse Saison 2024 CAPFUN**

Rapporteur : Mme CAMOIN

POUR à l'unanimité des présents et représentés

**39) Régie des agents de la Ville d'Istres – Tarifs des locations Néméa Carte Basse Saison 2024**

Rapporteur : Mme CAMOIN

POUR à l'unanimité des présents et représentés

**40) Régie des agents de la Ville d'Istres – Tarifs formule Escapades HUTTOPIA 2024**

Rapporteur : Mme CAMOIN

POUR à l'unanimité des présents et représentés

**41) Feria 2024 - Tarifs, billetterie**

Rapporteur : M. SIERRA (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE. - Quand commence le championnat d'Europe de football ? Faites attention qu'il n'y ait pas du télescopage.

M. SIERRA. - Il faudra juste faire gaffe. Il y a le match de l'équipe de France le jour de la Fête de la musique.

M. le MAIRE. - C'est la phase préliminaire, on a donc moins de chance d'avoir des grands matchs. Ils sont moins attirants que d'autres.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

**42) Tarifs des Cimetières à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024**

Rapporteur : Mme CAMOIN (Lecture du rapport.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

**43) Tarifs de la régie municipale des Pompes Funèbres à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024**

Rapporteur : Mme CAMOIN (Lecture du rapport.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

**44) Tarifs des prestations proposées par le Centre de vacances d'Istremont à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024**

Rapporteur : M. IMBERT (Lecture du rapport.)

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**45) Tarifs des équipements de la Plaine René Davini à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024**

Rapporteur : Mme SANTINI (Lecture du rapport.)

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**46) Tarifs de la Halle polyvalente applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024**

Rapporteur : Mme SANTINI (Lecture du rapport.)

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**47) Tarifs d'utilisation de l'équipement sportif dédié aux arts martiaux et aux sports de combat « Le BUDOKAN », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024**

Rapporteur : Mme SANTINI (Lecture du rapport.)

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**48) Tarification des Installations Sportives, du Stade Nautique, de la Piscine Jean-Moulin et de l'Espace Aquatique d'Entressen l'Aqualud à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024**

Rapporteur : Mme SANTINI (Lecture du rapport.)

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**49) CEC Les Heures Claires – Collège Alain Savary – Modalités d'attribution des bourses nationales de collège 2023-2024**

Rapporteur : Mme SLOTALA (Lecture du rapport.)

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**50) CEC Les Heures Claires – Modalités d'attribution des fonds sociaux pour l'année 2023-2024 du collège Alain SAVARY**

Rapporteur : Mme SLOTALA (Lecture du rapport.)

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**M. PRETOT**.- Monsieur le Maire.

**M. le MAIRE**.- Sur quoi voulez-vous parler, Monsieur ?

**M. PRETOT**.- C'est pour faire une petite citation pour conclure cette première partie sur les finances. Puisque, même si j'ai senti que c'était plus taquin et gentil, vous m'avez parlé tout à l'heure de ce que je pouvais éventuellement vous reprocher sur le COVID et l'Ukraine, je vais donc vous faire une citation. Ce n'est pas du Baudelaire, ni du Verlaine, c'est de moi, et cela date d'octobre 2022. J'avais dit, je cite : « Vous n'êtes pas un homme sot, loin de là, Monsieur le Maire, mais vous feignez toujours de ne pas comprendre ou de mal comprendre ce que je dis. Evidemment quand je parle d'anticipation, personne, pas vous, pas moi, pas n'importe quel voyant auquel je pense, ou alors il faut nous le présenter, n'était capable de voir venir la guerre en Ukraine, comme personne n'était capable de voir venir la crise du COVID ». Fin de citation. Je vous l'offre. Comme vous m'avez encore dit que je vous le reprochais, je suis cohérent.

**M. le MAIRE.** - Personnellement, je ne vous ai pas écouté donc je ne sais pas... (Rires.)  
Continuons. Restons dans le sujet. Monsieur Colson.

### **ADMINISTRATION GENERALE**

**51) Convention de partenariat avec le Centre Hospitalier de Martigues pour reversement d'une subvention attribuée par l'Agence Régionale de Santé**

Rapporteur : M. COLSON

Juste deux mots pour dire que la structure qui reçoit les jeunes adolescents et les adultes jeunes en souffrance psychique marche très bien, aussi bien au niveau qualitatif de par les intervenants de l'Hôpital de Martigues que par le nombre de gens. Et par les temps qui courent, on a vu ce que cela donnait de ne pas prendre en charge ce type de patients qui peut parfaitement déraiper. De ce côté-là, je pense que l'on est tout à fait dans ce qu'il faut faire pour prendre en charge cette partie de la population qui est en souffrance et qui peut déraiper.

Je propose donc au Conseil municipal d'approuver la convention et de reverser les fonds à l'Hôpital de Martigues. La Maison Régionale de Santé est une grosse activité qui marche bien, je tiens à le dire. Ce n'est pas du formalisme.

**M. le MAIRE.** - Merci, Monsieur Colson.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

Au prochain Conseil municipal j'aurai l'occasion de faire le point sur tous les dossiers santé que nous sommes en train de manager et dont on peut dire que certains sont très avantageux pour la Ville d'Istres.

Je continue. J'attribue la parole à M. Imbert pour le périmètre scolaire, le lendemain de la réunion avec les parents d'élèves.

**52) Périmètres scolaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024**

Rapporteur : M. IMBERT (Lecture du rapport.)

On va essayer de réaffecter des bâtiments neufs, des projets neufs, à cette école-là. Vous avez les périmètres joints dans le document, il s'agit de voter cela.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**53) Règlement intérieur fixant les modalités de prêt d'installation et d'utilisation des structures gonflables de la ludothèque**

Rapporteur : Mme FALCO (Lecture du rapport.)

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**54) Régie des agents de la Ville d'Istres – Modification du règlement intérieur**

Rapporteur : Mme CAMOIN (Lecture du rapport.)

Il est juste question de rajouter au règlement intérieur le point 40 que l'on a voté un peu plus tôt sur la remise en proposition des formules Escapades par l'un des partenaires.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**55) Ouvertures dominicales 2024**

Rapporteur : Mme AYOT (Lecture du rapport.)

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**56) Cession de fonds de commerce des commerçants non sédentaires – Durée minimale d'exercice de l'activité pour présentation d'un successeur**

Rapporteur : Mme AYOT (Lecture du rapport.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

## PERSONNEL

### 57) Transfert des personnels dans le cadre du transfert de la compétence relative à la voirie, à l'éclairage public et aux parkings à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024

Rapporteur : M. le MAIRE

Je vous propose le rapport concernant le transfert des personnels dans le cadre de l'exercice de la compétence de la Métropole sur le domaine de la voirie, qui comprend également l'éclairage public, et les parkings. La liste a été établie avec les services techniques et bien sûr sous l'autorité des services financiers, des discussions ont été menées et nous sommes donc arrivés à un accord global portant sur 80 agents : 73 pour la voirie et l'éclairage public, et 7 pour les parkings.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

### 58) Transfert de 3 agents de la Maison de la Danse au sein des effectifs de la Ville d'Istres

Rapporteur : M. le MAIRE

Equivalent mais à moindre importance, non pas par le sujet mais par le nombre, ce sont les gens qui viennent en mairie, venant de la Métropole, et qui concernent la gestion de la Maison de la danse qui devient donc totalement municipale. 3 personnes sont concernées. Y a-t-il un commentaire, un accord ? ( Pas d'observation.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

### 59) Convention de transfert de Compte Epargne Temps (CET) entre la Ville d'Istres et la Ville de Maubec

Rapporteur : M. BREMAUD

Il s'agit d'un sujet technique et réglementaire, un agent de la commune d'Istres migre vers la commune de Maubec et il migrera avec son compte épargne-temps.

M. le MAIRE. - Où se trouve Maubec ?

M. BREMAUD. - Il faudrait que je regarde mon dictionnaire des synonymes...

M. le MAIRE. - C'était une *colle*, c'est dans le Vaucluse. Bravo !

M. BREMAUD. - Je n'en sais rien du tout, Monsieur le Maire.

M. le MAIRE. - Je vous le dis, c'est dans le Vaucluse.

M. MAYOR. - Excusez-moi, Monsieur le Maire, une petite remarque. Par rapport à la sténotypie également, j'avais remarqué que l'un de vos adjoints, lors du précédent Conseil municipal, avait indiqué ouvertement qu'il était bien meilleur que moi, mais vu ce que je viens d'entendre je pense que le chemin est encore long quand même. (Rires.)

M. BREMAUD. - Monsieur le Maire, comme je ne veux pas rallonger indéfiniment le Conseil municipal, je ne répondrai pas à cette attaque *intuitu personae*, me semble-t-il. Monsieur le Conseiller municipal, effectivement, je me considère largement plus compétent que vous. Nous pourrions en débattre plus tard.

M. le MAIRE. - Il persiste et signe.

M. MAYOR. - Comme vous l'aviez indiqué à la sténotypie en mon absence, ce qui était très peu confraternel et indélicat, je l'ai noté également. Merci.

**M. le MAIRE.** - Après cette joute oratoire, unanimité quand même ?

**M. PRETOT.** - Messieurs, c'est Noël.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**60) Conventonnement avec le CDG 13 – Pôle Santé concernant les prestations du service Prévention et Sécurité au Travail**

Rapporteur : M. BREMAUD

Il s'agit de bénéficier de la compétence d'un agent chargé d'assurer les fonctions d'inspection, un ACFI, et qui soutient le fonctionnement de notre service hygiène et prévention CDG 13. 13 dans les Bouches-du-Rhône. (Rires.)

**M. le MAIRE.** - Voyez, Monsieur Mayor, il vous le prouve à chaque fois donc ne lui répondez pas. (Rires.)

**M. MAYOR.** - Vous savez que nous sommes nés dans la même maternité. Il y a peut-être de cela. (Rires.)

**M. PRETOT.** - Ah mais c'est ça alors, ils sont frères !

**M. BREMAUD.** - C'est malheureusement vrai.

**M. le MAIRE.** - Vous avez partagé la même chambre peut-être ?

**M. BREMAUD.** - Il n'y en avait qu'une de chambre dans cette maternité, Monsieur le Maire. (Rires.)

**M. MAYOR.** - Ils l'ont murée après notre départ. (Rires.)

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**61) Désignation du nouveau Directeur de la Régie Municipale du Centre équestre du Deven**

Rapporteur : M. BREMAUD

Il s'agit de valider la nomination d'un nouveau Directeur à la régie municipale du Centre équestre du Deven. M. le Maire propose au Conseil municipal de confier cette mission à M. Thierry Blanc. Cette désignation prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Vous ne postulez pas, Monsieur Mayor ?

**M. MAYOR.** - Vous savez bien que j'ai d'autres fonctions depuis de nombreuses années.

**M. le MAIRE.** - Il chevauche sur d'autres terrains.

**M. BREMAUD.** - J'entends bien.

**M. le MAIRE.** - Unanimité ?

**Mme CRIADO.** - Abstention.

**M. le MAIRE.** - C'est vis-à-vis de qui ? De celui qui nomme ou de celui qui est nommé ?

**Mme CRIADO.** - Celui qui est nommé.

**M. BREMAUD.** - Vous le connaissez bien ?

**Mme CRIADO.** - Sans commentaire.



**POUR** : 39 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

**ABSTENTIONS** : 3 voix (Listes Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres)

## **URBANISME**

### **62) Tarifs 2024 – Location des terrains communaux – Lotissement des Heures Claires**

Rapporteur : M. CASADO (Lecture du rapport.)

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

### **63) Renouvellement de l'adhésion de la Commune à l'Association des Communes Forestières des Bouches-du-Rhône**

Rapporteur : M. TRONC (Lecture du rapport.)

**M. le MAIRE.** - 1 900 €, c'est cher quand même.

**POUR** : 40 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

**Ne prennent pas part au vote** : 2 voix (GARCIA Yves, TRONC Didier)

### **64) Liste des emplois et conditions d'occupation des logements de fonctions – Mise à jour**

Rapporteur : M. BREMAUD (Lecture du rapport.)

(Pas d'observation.)

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

### **65) Exonération de l'occupation du Domaine Public dans le périmètre de l'Opération Façades dans le cadre du nouveau dispositif : aide à l'embellissement des façades et paysages de Provence du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône**

Rapporteur : M. CASADO (Lecture du rapport.)

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

### **66) Demande d'aide financière au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif : aide à l'embellissement des façades et des paysages de Provence**

Rapporteur : M. CASADO (Lecture du rapport.)

**M. le MAIRE.** - On a déjà reçu 55 000 € de la part du Département la semaine dernière.

**M. CAILLAT.** - S'il vous plaît, c'est peut-être hors sujet, mais lorsque l'on arrive de Martigues et que l'on rentre sur l'avenue devant l'AFPA, où cela s'est bien arrangé, n'y aurait-il pas un moyen de contacter les propriétaires de toutes les villas qui partent du rond-point jusqu'au rond-point de la Predina ? Parce qu'il y a une disparité. Comme vous avez depuis quelques mois une dame qui s'occupe des façades, et qui a l'air de faire un travail très effectif parce qu'on voit les façades qui refléussent en très bon état, peut-être qu'avec cette dame qui a l'air d'avoir pris son boulot bien en main il y aurait une façon de voir tous les propriétaires pour faire une uniformisation ? Parce que normalement c'était compris dans le programme des lotissements. Ce n'est pas possible ?

**M. CASADO.** - Ce n'est pas dans le périmètre.

**M. le MAIRE.** - Qui a dit « pas possible » ?

**M. CASADO.** - Non, je demande.

**M. le MAIRE.**- Là aussi, pardonnez-moi mais nous avançons plus vite que ce que l'on peut imaginer, et moi aussi je suis très exaspéré par le laisser-aller de certains propriétaires qui considèrent que quand ils sont bien chez eux, le reste ne les intéresse pas. C'est-à-dire que, on fait sa maison, son jardin, à la limite on crépit le mur intérieur parce que lorsque l'on mange sur sa terrasse il vaut mieux avoir une belle clôture, et derrière, on ne met pas l'argent qu'il faut pour que ce soit beau pour la collectivité, pour le passage public. Nous avons engagé depuis maintenant 6 mois, avec lettres à l'appui et démarches faites auprès des intéressés, de faire ces opérations pour tous ceux qui étaient dans cette situation, c'est-à-dire de ne pas avoir une clôture qui soit vraiment conformément au permis déposé et conformément à un cadre visuel très acceptable. Au point que si elles n'étaient pas faites après une deuxième mise en demeure, nous les ferions nous-mêmes, avec bien sûr envoi au trésorier payeur pour que ce soit lui qui encaisse les sous correspondants.

Cela marche pas mal. Il y a des gens qui ont commencé. Il y en a d'autres qui nous ont dit « Oui, pas de problème, mais donnez-nous un délai ». Court. Ce n'est pas un délai de... Et il y en a qui n'ont pas répondu. Bien sûr, pour ceux-là nous faisons en sorte que la deuxième mise en demeure leur parvienne et nous associerons peut-être... Parce que j'en ai envoyé une soixantaine mais cela ne me paraît quand même pas suffisant par rapport au nombre de clôtures. Il va donc falloir un peu arpenter plus largement.

D'ailleurs, j'en profite pour vous dire que nous menons une discussion avec Eric Casado, avec Suzelle Ayot, pour voir comment on pourrait quand même réaménager –peut-être que le terme n'est pas adéquat parce que là il s'agirait de supprimer– la notion visuelle des voies principales ou adjacentes par rapport à la publicité. Car vous avez vu que là aussi les clôtures sont de plus en plus envahies et l'on peut imaginer que toutes les clôtures d'Istres demain puissent être l'objet d'inscriptions, pour l'instant bien réalisées, mais qui peuvent être faites par un simple coup de pinceau. Tout cela est foncièrement déplaisant, on va donc essayer de le revoir en l'élargissant aussi à la notion des panneaux 4 par 3 parce que, autant on a la chance de voir qu'il y a des endroits qui sont largement libérés de tout impact négatif, autant de temps en temps on en voit un au milieu qui n'est pas très agréable et qui fait qu'une notion un peu déséquilibrée s'installe.

Voilà donc notre envie de contribuer de manière aussi écologique qu'urbaine à quelque chose de plus adapté au bien vivre, même si cela ne fait pas plaisir à des gens qui ont pris des libertés sans demander les avis. Parce que personne n'a demandé un avis pour mettre quelque chose sur sa clôture. Il y a quand même des autorisations de caractère fiscal, des autorisations de caractère public... On ne va pas non plus jouer les Pères Fouettards mais on va quand même dire aux gens « Essayez de rentrer dans un ordre acceptable pour tout le monde ». Monsieur Casado.

**M. CASADO.**- Pour répondre. Pour les façades, cela ne concerne que le centre ancien.

**M. CAILLAT.**- J'ai bien compris, mais personne n'interdit d'envisager...

**M. CASADO.**- Ça c'est ce qu'a dit le maire, c'est autre chose. Mais par rapport aux façades on ne peut pas subventionner.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**67) Désaffectation et déclassement du Domaine Public Communal d'une emprise de 10 m<sup>2</sup> à détacher du Domaine Public Communal sise Impasse du Marseau au profit d'administrés**  
Rapporteur : M. CASADO (Lecture du rapport.)

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**68) Désaffectation et déclassement d'un lot à bâtir à détacher des parcelles AS 655 et 694, Sis Place Champollion au profit de la Société VILLENNOVA GROUPE CETIC N°IMMO : 2021-VIL00474**  
Rapporteur : M. CASADO (Lecture du rapport.)

**M. le MAIRE.**- Vous voyez, Monsieur Mayor, on vient de répondre à votre inquiétude.  
Unanimité ?

**M. PRETOT.** - Non, Monsieur le Maire, sur celui-là on votera contre, dans la continuité de la première position que l'on avait prise sur cet espace-là. Parce que je réitère notre regret. Pour le coup, cela méritait d'être l'extension du parking que l'on avait sur la Halle polyvalente qui commence à être saturé. En plus il y a de nouveaux équipements, il y a le Budokan, je trouve vraiment dommage que l'on n'en fasse pas du stationnement supplémentaire.

**M. le MAIRE.** - Vous avez raison de parler de difficultés de stationnement mais pour moi en termes d'aménageur, au sens intéressé au sujet, un parking au milieu serait quand même quelque chose de très mal adapté à la situation. On retient l'idée de faire des parkings, c'est d'ailleurs prévu.

**M. PRETOT.** - A cet endroit ?

**M. le MAIRE.** - Pas à cet endroit-là mais c'est prévu autour de Champollion.

**M. PRETOT.** - Parce que là, ça le méritait.

**M. le MAIRE.** - Votre remarque est néanmoins pertinente mais nous avons trouvé une autre solution. Et là, si on a en plus la possibilité d'avoir 1 M€ et quelques pour la commune, on ne va pas s'en priver. On en a bien besoin. D'autant plus qu'encore une fois ce ne serait pas une prouesse d'aménagement du territoire de faire un parking à cet endroit-là.

**M. DAVINI.** - C'est presque 3 M€.

**M. le MAIRE.** - 3 M€. Vous voyez. Ce n'est pas 1 M€ mais 3 M€. Donc, Monsieur, je ne veux pas en déduire que vous n'êtes pas au secours des finances communales mais je ne suis pas loin de le penser. Mais je ne le dis pas. Unanimité ? Sauf M. Pretot et consorts.

**POUR** : 39 voix (Listes Nous sommes Istres !, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

**CONTRE** : 3 voix (Liste Istres Audacieuse)

**69) Déclassement d'une emprise de 194 m<sup>2</sup> à détacher du Domaine Public Communal sise Traverse de l'Emérillon au profit d'un administré**

Rapporteur : M. CASADO (Lecture du rapport.)

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**70) Classement dans le domaine public communal de l'emprise résiduelle résultant de la cession du terrain à bâtir cadastré Section EA N°12p sise draille du cimetière à Entressen**

Rapporteur : Mme TRAMONTIN (Lecture du rapport.)

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**71) Classement dans le domaine public communal de voiries**

Rapporteur : M. CASADO (Lecture du rapport.)

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**72) Avis de la Commune sur l'arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme**

Rapporteur : M. CASADO

On va encore parler du PLU pour la troisième fois.

Suite à la délibération du 29 juin le Conseil métropolitain a arrêté une deuxième fois le projet du PLU. On a renvoyé, et là on a eu encore un retour de l'INAO concernant le foin de Crau. On arrête donc une troisième fois le PLU pour prendre en compte ces remarques de l'INAO.

Je ne vais pas tout vous lire mais les principales évolutions... D'ailleurs, vous pouvez venir voir à l'urbanisme le plan qui concerne les reclassements des parcelles en zone agricole. On ne peut pas le mettre dans le document public puisque le PLU n'est pas encore arrêté, en revanche, les élus qui veulent s'intéresser à ces zonages peuvent venir les consulter à la Direction de l'urbanisme.

En gros, les évolutions sont les suivantes : (Lecture du rapport.)

Monsieur le Maire, je crois qu'on a déjà fait le tour avec les deux précédents arrêts.

**M. le MAIRE.** - Merci. Des remarques, observations ?

**M. PLANELLES.** - Une intervention. Bonjour. On est au troisième projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme, on se satisfait largement des mesures qui sont prises justement pour protéger l'AOP foin de Crau, c'est une bonne chose. Comme ça l'a aussi été de réduire le nombre de logements dans une précédente version où l'on était revenu à une réalité de 0,4 % et de 100 logements par an. Effectivement il y a des marges de progression par rapport à ce que je vous disais. Bien entendu, le foin de Crau est quelque chose d'important pour la commune.

Pour autant, on va émettre un avis défavorable, parce qu'il n'en demeure pas moins que ces mesures sont quand même un peu à la marge par rapport à l'impact important qu'aura le PLU sur le foin de Crau, ce qui a amené l'INAO justement à demander qu'il y ait une réduction de l'impact du PLU sur le foin de Crau. De toute façon nous ne partageons pas les orientations que vous avez choisies, qui sont de tout urbaniser au niveau de Grand Bayanne, comme de revenir en zone agricole au niveau de Papaille, parce qu'on pense qu'il est encore possible d'essayer de faire un continuum urbain avant d'aller entamer les beaux champs de Bayanne.

On reste sur cette position-là. Et puis il y a d'autres aspects du PLU, dont M. Pretot vous a parlé, de concordance, de logique, qui ne sont pas partagés en ce qui concerne ce projet local d'urbanisme. Ce sera un avis défavorable. Je vous remercie de votre attention.

**M. le MAIRE.** - De toute façon on ne s'attendait pas à autre chose et cela n'a que peu d'importance. La seule chose qui mérite c'est de remettre les choses dans leur contexte et dans leur réalité. D'abord il n'y a pas des injonctions, il n'y a que des volontés spontanées qui ont amené à réduire certains espaces pour permettre que le foin de Crau puisse bénéficier de superficies générales et supplémentaires. Je vous ferai remarquer que cela fait 241 hectares, ce n'est quand même pas négligeable. Vous pourriez aussi le souligner.

**M. CASADO.** - Il faut aussi préciser que des zones à urbaniser, que nous avons au nord du Tubé par exemple, on les a mises sous bail en agriculture qui a fait du foin de Crau. Parce qu'avant, ces zones étaient en zone agricole, d'après la DCM, mais elles étaient en friche. Cela ne sert à rien de sauver des terres agricoles s'il n'y a pas d'agriculteurs dessus. Ces zones agricoles deviennent des friches et cela devient après des zones naturelles parce qu'on ne peut plus rien faire. C'est un peu le débat qu'il y a aussi à la Métropole avec M. Burle, le Vice-président, mais nous on a pu donner des terres à un agriculteur pour qu'il puisse en faire du foin de Crau. Pour le coup, là on a augmenté la surface du foin de Crau. Parce que tout ce que je viens de vous dire là, le classement des carrières en foin de Crau, il va falloir que les agriculteurs y aillent dedans faire du foin de Crau. Il va falloir qu'ils aient de l'eau pour le faire, il va falloir qu'il y ait beaucoup de choses. Donc l'AOP du foin de Crau, il faudra qu'ils viennent voir la réalité. Nous on est disposé à le faire. La preuve c'est qu'on le met au PLU. Mais il ne faudrait pas confondre les choses. L'agriculteur et les zones agricoles ce sont deux choses différentes.

**M. le MAIRE.** - La deuxième chose que je voulais vous dire, Monsieur, c'est qu'à un moment donné il faut quand même être logique avec soi-même. Je vous invite à le faire avec une profonde réflexion et honnêteté absolue. Quand vous dites « Avant d'aller grignoter les beaux champs verts, essayons de faire en sorte que d'autres endroits... », et vous pensez bien sûr au centre-ville, ou en tout cas son périmètre immédiat.

**M. PLANELLES.** - C'était Papaille.

**M. le MAIRE.** - Il est quand même curieux de votre part de voir qu'auparavant, 2 délibérations avant, vous vous êtes opposé à ce que les terrains qui peuvent être affectés à ce genre de

choses puissent accueillir des logements que l'on ne pourrait pas faire à l'endroit où vous incitez que rien ne bouge. Tout cela n'est pas très cohérent, une fois de plus.

**M. PLANELLES.** - Non, pas du tout.

**M. le MAIRE.** - Laissez-moi finir, s'il vous plaît, je ne vous ai pas coupé. Et je dirais que finalement cela rentre dans votre façon de voir de manière très restrictive, très malthusienne, la construction qui, pour vous, doit rester un strict minima, au mépris des réalités économiques.

**M. PLANELLES.** - Absolument pas.

**M. le MAIRE.** - Parce que si vous aviez suivi de très près le projet Carbon et si vous étiez aussi intéressé à tout ce qui va se passer au Pôle aéronautique, vous devriez vous poser comme question « Comment va-t-on faire ? ». Parce que nous en sommes là. Nous n'en sommes pas à savoir comment on va limiter... On est obligé de limiter certains aspects réglementaires, mais en ayant limité on se dit « Comment fera-t-on pour accueillir ces gens ? ». C'est là la vraie question. Mais ça, vous vous en moquez complètement. Vous êtes toujours sur la question de dire « Non aux constructions, non ceci, non cela ». C'est pour cela que vos propositions nous intéressent nullement.

**M. CASADO.** - Je peux rajouter pour Papaille et le Grand Bayanne, puisque c'est l'objet de leur discours... La loi ZAN, zéro artificialisation, nous l'a demandé. Ce n'est pas nous. Parce que nous avons mis au PLU cette zone de Papaille en zone à urbaniser. Vous ne pouvez donc pas nous faire le reproche de dire aujourd'hui... On l'avait mis en zone à urbaniser. Ainsi que le Grand Bayanne.

**M. PRETOT.** - Ce n'est pas ce que l'on a dit. On a reconnu.

**M. CASADO.** - Vous avez l'air de croire que l'on a fait un choix. On n'a pas fait un choix. Parce que là, zéro artificialisation, mais on veut aussi des poumons verts dans les villes... Alors densifier mais quand même garder les espaces verts, on est dans une logique qui est illogique.

**M. le MAIRE.** - Il le sait très bien, il travaille dans un service, professionnellement parlant, qui traite ce genre de problèmes.

**M. CASADO.** - Et le Grand Bayanne date de 1993. D'ailleurs c'était votre ami Maroger qui était dans le coup. En 1993 il y avait donc déjà une ZAC qui avait été établie. Elle a été établie en 1993.

**M. PLANELLES.** - Non, la ZAC c'est en 2011.

**M. CASADO.** - Le Grand Bayanne en 1993 est une zone NB classée à 10 000. C'était donc une zone naturelle où l'on pouvait construire sur 10 000 mètres carrés. Cela a toujours été ainsi. Et quand le PLU a changé, il a fallu qu'on puisse l'adapter, nous, pour que les gens qui sont sur place puissent construire pour leurs enfants. On avait mis une zone à urbaniser, sous réserve qu'il y ait des réseaux. Un peu comme cela se passe autour de l'étang. On est dans la logique. Le Grand Bayanne depuis 1993 est prévu en construction. Il était prévu même beaucoup plus grand. On l'a réduit avec justement ces histoires de foin de Crau mais cela a toujours été ainsi. Demandez à votre ami Maroger puisque c'est lui qui était à la table. C'est incroyable !

**M. le MAIRE.** - Et puis il semble oublier –son voisin devrait le lui rappeler plus énergiquement puisqu'il est quand même assez associé à tout ce qui est militaire et défense nationale– que le transfert de la Bayanne est un élément qui pèse là-dessus. Mais ça aussi vous évitez d'y penser.

**M. PRETOT.** - Monsieur Casado, on ne va pas réécrire l'histoire, on va essayer de se projeter sur l'avenir. Vous avez raison, Monsieur le Maire, il y a énormément de besoins qui vont arriver, avec Carbon, peut-être avec le Pôle aéronautique si vraiment ça grossit fort, etc.

(Mme GOUIN quitte la salle.)

On ne dit pas l'inverse. A chaque fois, ce que l'on essaie de dire c'est qu'il faut qu'on évolue et que le besoin de logements arrive dans ce que j'appelle du « juste à temps ». C'est-à-dire qu'il faut que le besoin de logements arrive en même temps que les emplois arrivent. Quand on fait, et on l'a fait pendant 10 ans, beaucoup de constructions avec le prétexte du Pôle aéronautique, « Il y a 1 000 emplois », on a construit des centaines de logements qui ne sont pas utilisés pour les gens qui vivent dans le Pôle aéronautique ou qui y travaillent puisqu'il n'y a pas 1 000 emplois aujourd'hui dans le Pôle aéronautique. Sabena, ils arrivent à 60.

**M. CASADO.**- Cela n'a rien à voir. Ils ne sont pas vides les logements, Monsieur Pretot. Il y a 5 % de logements vacants à la ville d'Istres.

**M. PRETOT.**- Bien sûr qu'ils ne sont pas vides, mais vous ne pouvez pas dire qu'ils sont occupés par des gens qui travaillent ici, dans les projets de territoire. Cela va être des gens qui vont faire du placement. Dès que l'on fait un immeuble on va y voir fleurir les panneaux « à louer » parce qu'on y fait du placement immobilier avec des lois Pinel et des choses comme cela. La question c'est de construire en « juste à temps » et dans la juste proportion aussi de ce que l'on est capable...

**M. le MAIRE.**- Monsieur Pretot, on a compris, ce n'est pas la peine d'aller plus loin, on a compris. Juste une réponse à cela. Vous êtes en contradiction avec votre sens de l'anticipation. Comment pouvez-vous trouver une espèce de coordination qui soit pragmatique ? C'est-à-dire que le gars a son logement effectivement au moment où il en a besoin, quand il travaille. Si vous ne faites pas des études, si vous ne faites pas des choix antérieurs, comme nous le faisons maintenant, on ne pourra jamais arriver à ce résultat-là.

Deuxièmement, vous oubliez quelque chose de fondamental, Monsieur Pretot. D'ailleurs c'est peut-être parce que le débat est souvent versé, nous y compris, vers le futur. Mais il y a l'actualité d'Istres. Je vous inviterai franchement au service du logement et vous verrez le nombre de demandes qui sont faites.

**M. PRETOT.**- Très bien. Vous me donnez l'occasion...

**M. le MAIRE.**- On peut peut-être s'en moquer. Moi je ne m'en moque pas.

**M. PRETOT.**- Non, ce n'est pas ce que je dis. Ne soyez pas excessif.

**M. le MAIRE.**- Il faut aussi avoir une attitude positive vis-à-vis de ces gens-là.

**M. PRETOT.**- J'entends cette attitude positive...

**M. BREMAUD.**- Il ne faut pas oublier les recours aussi, Monsieur le Maire. Parce qu'avec les recours, le « juste à temps » il est toujours en retard.

**M. PRETOT.**- Super. Cela n'a pas été très utile dans le débat mais merci quand même.

Quand vous parlez des besoins qu'il y a aujourd'hui, c'est votre propre PADD qui estime le besoin annuel en logements à 100 logements. Même si vous nous dites qu'il y a des choses de la vie, etc., allez, on peut le doubler. On double la demande du PADD, on se dit qu'il faut 200 logements à Istres par an. Rien qu'ici, à ce Conseil municipal, les délibérations que l'on a votées concernent combien de logements ? En un seul Conseil municipal : 546. On a donc construit 2 fois le besoin annuel en logements en une séance du Conseil municipal. C'est ce que je dis, Monsieur le Maire. C'est d'avoir la bonne proportion au bon moment et en « juste à temps », tout en entendant bien sûr qu'il y a des projets d'avenir et qu'il y a des besoins aujourd'hui.

**M. le MAIRE.**- Mais si on le fait aujourd'hui c'est justement pour être opérationnel au moment que vous dites. Parce que si vous ne le faites pas à ce moment-là, on ne le sera jamais. Vous préconisez le contraire, c'est-à-dire le scénario inverse. C'est quand vous avez la certitude des emplois que... Non.

**M. PRETOT**.- On ne sera pas d'accord.

**M. CASADO**.- Il n'y a pas de logements vacants, c'est ce qui est incroyable. Il y a une forte demande à Istres parce que justement ça se remplit. Et ce n'est pas que du Pinel d'ailleurs.

**M. le MAIRE**.- On veut arriver à ce stade de la conversation... Vous voulez parler ?

**M. MAYOR**.- De manière très brève, je voulais simplement indiquer, mais Eric Casado l'a précisé, qu'à un moment la réalité factuelle on la trouve avec un taux d'occupation des logements. Je pense pouvoir, pour des raisons X ou Y, confirmer qu'il n'y a pas à Istres de logements vacants dans des taux que l'on peut trouver dans des communes désertifiées.

Je reconnais quelque chose, si j'ai informé et alerté, lors de ma prise de parole, des difficultés qui sont plutôt économiques, pour les projets à venir –et là j'ai un point de différence avec notre collègue Pretot– quand il dit « Ce sont des gens qui font des investissements pour y mettre ensuite des locataires », je dirais « Peut-être », il n'empêche qu'il y a aussi des primo-accédants ou des accédants qui utilisent ces logements et qui sont bien contents de les trouver, que l'on a de plus en plus de familles séparées, éclatées, qui nécessitent des logements pour pouvoir y loger des familles recomposées. Et le deuxième point c'est que même si des personnes faisaient des placements à Istres dans le cadre de défiscalisation, cela n'empêche pas, cher Collègue, que nous ayons, dans les logements, des Istréens qui y soient, qui y mettent leurs enfants à l'école, qui consomment au niveau de l'ensemble des commerçants du centre-ville.

C'est la raison pour laquelle, sur ce point-là, j'ai un point de divergence, je dois le dire, avec notre collègue Pretot, et que je suis plutôt favorable à ce qu'il y ait des constructions qui soient réalisées en fonction des besoins et des moyens de la Ville au moment où on les réalise. Mais aujourd'hui le constat est imparable, les logements ne sont pas vacants à Istres, ils sont occupés, et il y a bon nombre de gens qui cherchent des logements. C'est important de le dire de manière objective. Après on peut être d'accord ou pas mais il faut le dire.

**M. PRETOT**.- Et après on est une cité dortoir parce qu'à plus de 50 % les gens ne travaillent pas ici.

**M. le MAIRE**.- Et quand vous avez la Bayanne qui doit changer de lieu, parce qu'il y en a 550 d'un coup, que faut-il attendre là ?

**M. PRETOT**.- Je n'ai pas compris la question.

**M. CASADO**.- Les militaires qui s'en vont de la Bayanne, il faut les reloger.

**M. le MAIRE**.- Ne souriez pas. Dites-moi ce que je dois faire. Mettez-vous à ma place, que dois-je faire ?

**M. PRETOT**.- Faire en proportion des gens qui sont dedans. Evidemment. En fait avec vous c'est tout ou rien. Je ne suis pas en train de dire qu'il ne faut rien faire, je suis en train de vous dire que : 546 logements à ce Conseil municipal. 546. Dans votre PADD on dit qu'il en faut 100 par an. C'est tout. Bien sûr la Bayanne, il faut trouver une solution, il faudra bien construire pour les placer.

**M. CASADO**.- Ce n'est pas 100 logements. C'est le PLH que tu regardes.

**M. PRETOT**.- Si. Dans le PADD c'est 100.

**M. PLANELLES**.- Oui. C'est 0,4 %. C'est même un peu plus.

**M. PRETOT**.- On en reparlera.

**M. BREMAUD.**- Ce ne sont pas des études qui sont faites au niveau national qui expliquent que l'on manque de logements de manière chronique partout.

**M. PRETOT.**- Le PADD ce n'est pas national.

**M. BREMAUD.**- Donc vous dites n'importe quoi, Monsieur Prefot.

**M. PRETOT.**- Le PADD c'est nous.

**M. BREMAUD.**- J'entends bien, mais il y a un manque flagrant de logements, il faut bien héberger nos contribuables.

**M. PRETOT.**- Dans le département. C'est pour cela qu'on n'est pas d'accord.

**M. le MAIRE.**- Et alors ? Est-ce une justification, parce qu'il en manque dans le département, que nous on ne doit pas en faire ?

**M. PRETOT.**- Exactement. Pourquoi ? Parce que cela transforme la ville en cité dortoir... Bien sûr, parce que demain vous allez transformer la ville en cité dortoir avec des gens qui viennent du département, qui travaillent ailleurs, à Marseille, à Aix... Comme moi je l'ai fait. Je vivais à Istres et je bossais à Marseille. Alors que, vous l'avez dit, à juste titre, il y a des projets de territoire qui arrivent et que va se poser la question aussi du logement de ces personnes-là. Je vous dis qu'il faut avoir une vision stratégique de qui on va mettre dans ces logements. Même si on ne décide pas parce que cela va être du privé, est-ce que les constructions que l'on va faire on fait en sorte de les construire pour qu'elles puissent héberger des gens qui vont travailler sur des projets de territoire qui arrivent ou est-ce qu'on est là juste pour répondre à une demande départementale de logements ? C'est un positionnement, et cela s'entend aussi.

**M. MAYOR.**- Je m'excuse, Monsieur le Maire, mais je suis assez choqué de cela.

**M. le MAIRE.**- Je vais vous répondre de manière transparente. Même si cela peut heurter quelques amis de la Métropole, je ne me préoccupe pas de la population migrante des diverses communes qui se trouvent autour de Marseille ou à Marseille pour la récupérer. Cela fait des dizaines d'années que je dis « Non, on ne récupère pas des gens de Marseille ». Ce n'est pas par racisme ou par... C'est simplement parce qu'on a d'abord la nécessité de répondre à nos besoins. Et vous ne pouvez pas imaginer un seul instant que les besoins à Istres, pour Istres, sont énormes. Sachez qu'en tant que Président d'OPH, et Loïc Geffrault peut vous le dire autant que moi, sur 10 logements, on en attribue à 70 % à des familles monoparentales.

**M. PRETOT.**- C'est du logement social.

**M. le MAIRE.**- Alors que faut-il faire ? Il faut les laisser dans la rue ? Il faut les laisser se battre chez elles ?

**M. BREMAUD.**- Il veut qu'elles aillent ailleurs. C'est un discours populiste et presque nationaliste.

**M. CASADO.**- Ce n'est pas 100 logements. C'est 250 à 300, et c'est confirmé par le SCoT. Donc il ne faut pas raconter n'importe quoi.

**M. PRETOT.**- C'était 300.

**M. PLANELLES.**- Cela a été revu à la baisse. On a même délibéré.

**M. le MAIRE.**- Le SCoT c'est nous qui le faisons, cela ne peut pas être revu à la baisse. La Métropole prend celui des uns et des autres.



**M. CASADO.** - Le PADD a été voté il y a 2 ans.

**M. PRETOT.** - On ressortira le document.

**M. CASADO.** - Ça va, ils ne veulent pas comprendre, ce n'est pas grave.

**M. PLANELLES.** - On a le droit de dire que l'on est défavorable au PLU. Je crois que c'est ça le problème.

**M. le MAIRE.** - Ça, on le sait. Dites-le que vous êtes défavorables de manière... Mais n'essayez pas de l'expliquer intelligemment parce qu'il n'y a pas de raison.

**M. PLANELLES.** - Mais c'est argumenté. On vous a donné les raisons, à vous de les entendre et de les comprendre.

**M. BREMAUD.** - Ce sont des arguments populistes et de principe.

**M. PRETOT.** - Non.

**M. PLANELLES.** - Holala ! On va s'en sortir ?

**M. le MAIRE.** - Qui vote pour ? Donc, contre ? 3 contre.

**M. PLANELLES.** - Avis défavorable.

**M. BREMAUD.** - Qu'est-ce que cela veut dire « défavorable » ?

**M. CASADO.** - C'est contre.

**M. PLANELLES.** - Contre.

**M. le MAIRE.** - (Rires.)

**M. PLANELLES.** - Il y a marqué « avis favorable ».

**M. CASADO.** - Cela montre vraiment comment ils sont un peu tordus quand même. Avis défavorable mais c'est contre... Alors j'imagine que pour le PLU...

**M. le MAIRE.** - De toute façon on n'attend rien de M. Planelles. Cela se saurait depuis longtemps.

**POUR :** 38 voix (Listes Nous sommes Istres !, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

**CONTRE :** 3 voix (Liste Istres Audacieuse)

**Ne prend pas part au vote :** 1 voix (TRONC Didier)

**73) Annulation de la délibération N°169/23 du 13 juillet 2023, relative à la cession onéreuse de la propriété bâtie CK N°437 sise 11 bis, rue Alfred COURBON à Istres au profit d'un administré**  
Rapporteur : M. CASADO (Lecture du rapport.)

**M. le MAIRE.** - On le remet sur le marché quand même ?

**M. CASADO.** - Oui. Cela fera un logement de plus, insalubre.

**M. le MAIRE.** - Je préfère qu'on le vende celui-là parce qu'il faudrait le réhabiliter et cela nous coûterait plus cher.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**74) Modification de la délibération N°88/19 du 3 avril 2019 relative à la prise en charge des voies et espaces communs de l'Opération du Forum des Carmes**

Rapporteur : M. CASADO

On a revu l'ensemble des lots volumes puisque dans la première délibération que nous avons prise il y avait quelques erreurs. Il y a toute une liste de volumes, d'espaces, de 22 à 900 m<sup>2</sup>, qu'il faut que l'on revoie et que l'on prenne en compte dans les espaces communs de l'opération du Forum des Carmes. Vous avez le plan derrière qui indique toutes les voies et les rues.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**75) Acquisition onéreuse d'une bande de terrain de 372 m<sup>2</sup> à détacher des parcelles AL n°3, 5 et 51 appartenant à l'AFPA nécessaire à la création d'un giratoire**

Rapporteur : M. CASADO

On a réalisé le rond-point de l'AFPA et il y a des terrains qui appartenaient à l'AFPA que l'on doit acquérir. On l'a fait par anticipation mais il faut régulariser. Il faudra que l'on modifie le prix, c'est 31 248 € et pas 31 284 €. Il y a une erreur.

**M. le MAIRE.** - Oui, on a inversé les derniers chiffres.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**76) Ventes avec paiement à terme, concomitantes et indissociables visant à relocaliser l'activité professionnelle de la SCI LEIEL, située dans la Copropriété du Centre Commercial du Prépaou, pour le projet de construction du nouveau CS des Magnans**

Rapporteur : M. CASADO

**M. le MAIRE.** - C'est pour l'opération que nous faisons pour construire, non pas le nouveau centre social des Magnans mais l'un des équipements qui accueillera celui-ci, puisque le but est d'aérer le quartier et de donner l'impression que l'on rentre plutôt que l'on soit face à une barrière.

**M. CASADO.** - En fait il y avait 3 lots, un premier qui a déjà été fait avec l'église évangélique, et après il y a un deuxième lot où l'on fait pratiquement un échange avec « Les Petits Rires » et l'on récupère les biens de la SCI.

**M. le MAIRE.** - En tout cas je remercie les propriétaires qui ont été traversés par un excellent esprit pour pouvoir donner un accord à ce projet alors qu'ils auraient pu s'y opposer, ne serait-ce que parce qu'ils avaient une activité dans ces murs-là.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**77) Compromis de vente entre la Commune et COGEDIM PROVENCE portant sur les lots 1 et 2 issus de la division parcellaire du site AFPA - ISTRES**

Rapporteur : M. le MAIRE

Il s'agit simplement maintenant de passer de l'intention qui a été votée au dernier Conseil municipal à l'application pragmatique des choses, et donc de fixer le montant et, par anticipation, d'en recevoir une partie. (Pas d'observation.)

**POUR** : 39 voix (Listes Nous sommes Istres I, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

**ABSTENTIONS** : 3 voix (Liste Istres Audacieuse)

**78) Linéaire de voirie communale 2022**  
Rapporteur : M. CASADO (Lecture du rapport.)

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

#### DESIGNATIONS

**79) Modification de la désignation des représentants du Comité de Direction du collège socio-professionnel de l'EPIC Office de Tourisme**  
Rapporteur : Mme DECOMBIS (Lecture du rapport.)

**M. le MAIRE.**- Je souhaite que l'on supprime le Comité de jumelage, parce que c'est avant tout la traduction de la collectivité. Vous représentez la collectivité et cela suffit, sinon cela fait doublon. On enlève donc « Comité de jumelage ». (Pas d'observation.)

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**80) Désignation de deux représentants de la Commune d'Istres au Conseil d'administration du Fonds de Dotation pour la « Maison du Point rose », Domaine de Conclué**  
Rapporteur : M. le MAIRE

Je vous propose, dans le cadre du Conseil d'administration du fonds de dotation dont je vous ai expliqué la teneur lors de notre dernier Conseil municipal, de proposer ma candidature ainsi que celle de Marie-Cécile Boutroux. Y a-t-il un commentaire, un avis ? (Pas d'observation.)

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

#### DIVERS

**81) SEM Ouest Provence Habitat – Rapport annuel de l' élu mandataire 2022**  
Rapporteur : M. GEFFRAULT

**M. le MAIRE.**- Là je vais vous dire, comme je le dis par anticipation à Mme Tramontin, et comme je le dis à M. Garcia qui a l'habitude de m'entendre sur ce terrain-là, ainsi qu'à M. Grimaldi et M. Bernardet aussi, voilà 5 rapports qui doivent faire état de l'activité de la structure désignée. J'espère qu'on va essayer de trouver cela de manière probante, mais réduite.

**M. GEFFRAULT.**- Un rapport qui arrive à point nommé suite à nos échanges d'il y a quelques minutes sur la SEM Ouest Provence. (Lecture du rapport.)

Ce rapport, Monsieur le Maire, décrit donc la SEM Ouest Provence, son patrimoine, sa gouvernance, et toute l'activité au cours de l'année 2022 qui montre l'intérêt de cette SEM dans la politique du logement social au sein de la ville, et sur le territoire bien entendu.

**M. le MAIRE.**- Je veux féliciter notre structure que nous menons avec une grande efficacité, notamment par l'intermédiaire de M. Alain Ruiz et de son équipe, et je veux dire qu'elle est bien saine, que, même si cette année il y a une érosion importante due à l'augmentation des coûts portant sur le portage financier, portant sur l'énergie, on arrive à projeter encore un excédent, et que dans la mesure du développement qui est en cours sur des projets qui sont sur les tables de nos urbanistes on devrait avoir quelques logements supplémentaires à pouvoir mettre dans le parc social. Parce que là, après l'opération qui va être livrée, on n'en a plus. Vous entendez, Monsieur Pretot. On n'en a plus. Il faut attendre la fin de l'année prochaine pour Belleval. Cela fait 4 ans quand même que cela dure. Donc après Ystrea il n'y en a plus.

**M. GEFFRAULT.**- C'est ça. Et puis cela fait état du suivi social et de l'accompagnement qu'il y a à l'intérieur de la SEM. Et si le résultat est aussi positif c'est parce qu'il y a un travail d'accompagnement par l'ADDAP 13 et ADAMAL qui permet d'avoir peu de pertes en termes de loyers non-payés et d'avoir un accompagnement social quand la difficulté se présente.

## PAS DE VOTE

### 82) Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement

Rapporteur : Mme TRAMONTIN

Je vous ferai grâce des 100 pages du rapport. Juste quelques petits focus.

Je vous engage toutes et tous à lire la page 14 parce qu'il y a un petit retour sur la sécheresse de 2022 et des potentiels impacts à envisager sur la distribution d'eau. Rien d'alarmant mais une analyse pertinente.

Rappeler que dans ce rapport toute la distribution d'eau des villes est analysée et que pour Istres nous avons la chance d'avoir 100 % de conformité du point de vue bactériologique et physicochimique sur l'eau distribuée aux administrés.

Rappeler que le tarif de l'eau moyen sur le bassin de la Métropole est de 3,87 € TTC par mètre cube. Et c'est vraiment une moyenne puisqu'on a des disparités entre les communes et que la Métropole a décidé d'engager un travail de convergence tarifaire en vue d'harmoniser les tarifs pour garantir l'équité des usagers.

Et puis un petit focus qui me semble intéressant sur le taux moyen d'impayés sur les factures d'eau et sur les factures d'assainissement, qui est en légère hausse due aussi au contexte économique, on ne va pas se le cacher.

Du coup, j'ai pu découvrir, et je vous le fais partager, que les services d'eau potable mettent à disposition 1 M€ d'aides financières annuelles à disposition des 34 CCAS du territoire pour aider les abonnés face à une situation d'impayé. Ces aides peuvent prendre la forme d'abandon de créances par le service de l'eau, ou de chèques solidarité eau qui sont émis par le service de l'eau et mis à disposition des CCAS. Voilà, j'ai à peu près tout brossé.

Sur les travaux neufs, en tout cas sur le réseau d'assainissement, il est à noter qu'il y a eu des travaux neufs de réseau sur le chemin du tour de l'Etang de l'Olivier et chemin des Bellons à Istres.

Et en fin de rapport je vous engage à aller regarder les actions en faveur du développement durable et des aides à l'international qui sont proposées par le délégataire.

**M. le MAIRE.** - Parfait ! C'est dommage qu'il n'y ait pas de vote après un si bel exposé.

## PAS DE VOTE

### 83) Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Rapporteur : M. GARCIA (Lecture du rapport.)

**M. le MAIRE.** - Merci. Parfait. Là aussi cela mériterait un vote mais il n'y en a pas.

## PAS DE VOTE

Nous allons donner la parole au plus intelligent d'entre nous puisqu'il fréquente l'intelligence artificielle tous les jours.

**M. GRIMALDI.** - On va essayer de rester naturel et pas artificiel.

**M. le MAIRE.** - Ça remplit des vides l'intelligence artificielle. Faites-nous donc un condensé rapide.

### 84) Rapport annuel d'activités 2022 du délégataire Numéricable

Rapporteur : M. GRIMALDI (Lecture du rapport.)

**M. le MAIRE.** - Merci. Là aussi pas de vote.

## PAS DE VOTE

**86) Convention relative à la gestion du site du Centre Educatif et Culturel Les Heures Claires (CEC) avec la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Rapporteur : M. le MAIRE

Nous allons clore ce Conseil municipal par le dernier rapport que je vous présente. Il s'agit simplement de prolonger une nouvelle convention avec la Métropole portant sur le Centre Educatif et Culturel, eu égard aux diverses responsabilités et compétences qui sont au sein de cet établissement, et dernièrement avec le transfert de la Maison de la danse on avait encore plus nécessité de le faire. Voilà donc l'objet de ce rapport.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés

**M. PRETOT.** - Il manque un rapport sur le Pôle aéronautique.

**M. BERNARDET.** - Monsieur le Maire, il manque le rapport 85.

**M. le MAIRE.** - Pardon, Alain !

**M. BERNARDET.** - C'est normal, on garde le meilleur pour la fin.

**M. BREMAUD.** - (Inaudible.)

**M. BERNARDET.** - Non ? Ce n'est pas ça ? (Rires.)

**M. le MAIRE.** - Ne vous immiscez pas entre Mayor et Bremaud.

**M. BERNARDET.** - Je passe après l'intelligence artificielle, c'est toujours bon.

**85) SEM Pôle Aéronautique Istres Etang de Berre – Rapport annuel de l'élu mandataire 2022**

Rapporteur : M. BERNARDET (Lecture du rapport.)

Vous en avez fait largement état en préambule. Je reste à la disposition de tous pour donner des informations sur l'activité 2022, mais l'activité 2023 sera encore meilleure, et 2024 encore pire.

**M. le MAIRE.** - Le pire voulant dire mieux que mieux.

**PAS DE VOTE**

**M. PRETOT.** - Monsieur le Maire. Ce n'est pas pour intervenir sur le sujet, c'est juste pour conclure. Je m'adresse à vous cette fois-ci comme un enfant au Père Noël. (Réactions de l'Assemblée.)  
Vraiment, Monsieur le Maire...

**M. le MAIRE.** - Oh ! Un petit enfant. Je vais vous prendre sous mon aile, Monsieur Pretot.

**M. PRETOT.** - (Rires.) Est-ce que vous pourriez nous faire un petit cadeau, à tous les élus qui sont dans l'hémicycle ? Pour le prochain Conseil municipal, est-ce qu'on pourrait enlever les parois qui sont là depuis 2020 pour le COVID ? On n'en a plus vraiment besoin. Est-ce qu'on peut les faire enlever ? C'est juste ma petite demande, si c'est possible. Si ce n'est pas trop demander. Cela ne coûte rien en plus.

**M. le MAIRE.** - N'attendons pas, ma générosité n'a pas de limites, enlevez tout ça maintenant ! (Rires.)

**M. PRETOT.** - Merci.

**M. le MAIRE.**- Mais quand même, pour la Maison de la danse, chère Madame Joulia, on vote pour ou pas ? Unanimité.

Voilà, un beau cadeau aussi !

**M. PRETOT.**- C'est Noël.

**M. le MAIRE.**- Justement, que ce soit l'occasion que vous passiez de bonnes fêtes, je vous les souhaite sincèrement les plus apaisées. Et je le souhaite aussi à notre Ville et à notre Pays.

**La séance est levée à 12 heures 05.**

Le Secrétaire de séance,

Michel COLSON



Le Maire d'Istres



François BERNARDINI

